

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

Service Inf et Presse

BULLETIN DE DOCUMENTATION



26^e Année

28 février 1970

N° 1

SOMMAIRE

- 1) Mémorial (mois de janvier et février) 2
- 2) Chambre des Députés (mois de janvier et février) 3
- 3) L'Europe en route vers l'Union Monétaire, par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances
Nouvelle version mise à jour du texte publié sous le titre « Les Perspectives de la Politique Financière et Monétaire Européenne paru en janvier 1968 5
- 4) Luxembourg accueille une série de visiteurs officiels 12
- 5) La Clôture de la Campagne contre la Faim au Grand-Duché 17
- 6) Nouvelles de la Cour (mois de janvier et février) 19
- 7) Conseil de Gouvernement (mois de janvier et février) 20
- 8) Nouvelles diverses 21
- 9) Le mois en Luxembourg (mois de janvier et février) 30

Mémorial

Mois de janvier

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 6 janvier 1970 fixe les modalités d'octroi de la dotation en capital de couverture en faveur des mutualités de cautionnement de l'artisanat et du commerce, pris en exécution de l'article 6 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat. (page 54)

Un règlement grand-ducal du 22 janvier 1970 concerne les prix de vente du lait et de la crème fraîche. (page 65)

*

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 2 janvier 1970 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les salaires. (page 2)

Un arrêté ministériel du 2 janvier 1970 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (page 4)

Un règlement ministériel du 2 janvier 1970 porte exécution de l'article 143 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 26)

*

Mois de février

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 20 janvier 1970 fixe pour l'année 1970 le salaire annuel de l'ouvrier et de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri. (page 72)

Un règlement grand-ducal du 10 janvier 1970 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Brouch, Boudler et Weidig. (page 79)

Un règlement grand-ducal du 31 janvier 1970 porte institution d'un organe de taxation en matière de droit successoral rural. (page 94)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

La loi du 4 février 1970 porte ajustement des pensions des artisans au niveau des salaires de 1965, en application de l'article 17 de la loi modifiée du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans. (page 95)

La loi du 4 février 1970 complète la loi du 22 janvier 1960 ayant pour objet la création d'une caisse

Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 10 janvier 1970 porte coordination du tarif des huissiers en matière répressive. (page 54)

Un règlement grand-ducal du 10 janvier 1970 porte coordination du tarif des huissiers en matière civile et commerciale. (page 55)

*

Ministère des Transports et de l'Energie.

Un règlement ministériel du 12 janvier 1970 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs des candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons. (page 63)

Un règlement ministériel du 12 janvier 1970 fixe les conditions auxquelles est subordonnée la suppression des barrières et du gardiennage de certains passages à niveau des lignes de chemin de fer d'intérêt général. (page 50)

de pension des commerçants et industriels et portant ajustement des pensions de cette caisse. (page 96)

Un règlement grand-ducal du 19 février 1970 concerne la vente d'accumulateurs pour autos, camions et autres véhicules automoteurs. (page 289)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 19 janvier 1970 octroie une dénomination particulière au quatrième établissement d'enseignement secondaire de Luxembourg. (page 72)

Un règlement grand-ducal du 6 janvier 1970 porte nouvelle fixation des matières figurant au programme de l'examen pour la candidature en droit. (page 78)

Un règlement grand-ducal du 28 janvier 1970 concerne le programme du deuxième examen pour la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres. (page 89)

Un règlement grand-ducal du 4 février 1970 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des instructeurs des établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 285)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 6 janvier 1970 concerne les édulcorants artificiels pouvant être employés dans des denrées destinées à l'alimentation humaine. (page 70)

Un règlement ministériel du 12 janvier 1970 arrête la liste des édulcorants artificiels dont la vente et l'emploi dans les denrées alimentaires sont autorisés et fixe les conditions d'emploi de ces substances. (page 71)

Un règlement ministériel du 14 janvier 1970 complète la liste A annexée à l'arrêté ministériel du 29 février 1956 portant modification de la liste des médicaments qui ne peuvent être librement vendus en pharmacie. (page 71)

Un règlement ministériel du 29 janvier 1970 modifie le règlement ministériel du 17 octobre 1966 fixant le tarif des médicaments, modifié par les règlements ministériels des 7 avril 1967, 27 novembre 1967, 8 avril 1968, 26 juillet 1968 et 17 décembre 1968. (page 276)

Un règlement grand-ducal du 4 février 1970 modifie l'article 18 de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 concernant le contrôle des viandes. (page 280)

Un règlement ministériel du 4 février 1970 accorde certaines dispenses aux formalités de contrôle des viandes importées. (page 281)

*

Ministère des Finances.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 30 janvier 1970 concerne le placement de l'avoir du fonds de péréquation conjoncturale. (page 94)

La loi du 6 janvier 1970 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1966. (page 101)

Un règlement ministériel du 5 février 1970 complète le règlement ministériel du 9 juin 1964 concernant les bureaux de recette de l'administration des douanes et leurs succursales. (page 281)

Un règlement grand-ducal du 20 février 1970 modifie le règlement grand-ducal du 25 mars 1967 modifiant l'arrêté grand-ducal du 27 février 1931 portant règlement d'exécution de la loi du 16 juin 1930 concernant la réorganisation du crédit foncier de l'Etat, tel que cet arrêté a été modifié dans la suite. (page 290)

*

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement ministériel du 31 janvier 1970 fixe les rémunérations de certains chargés de cours de l'enseignement. (page 284)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement ministériel du 21 janvier 1970 pris en application du N° 11, lettres c et d du protocole final formant partie intégrante de la convention de sécurité sociale du 3 juin 1967 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération suisse. (page 72)

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 28 janvier 1970 est relative à la désaffectation de l'immeuble dit « Grand Séminaire » à Luxembourg-Limpertsberg au profit d'un centre scolaire et la construction d'un nouvel immeuble destiné au Grand Séminaire à Luxembourg-Kirchberg. (page 88)

Chambre des Députés

Mois de janvier

7 janvier : 24^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Question d'ordre du jour. — Motions déposées au cours des débats budgétaires.

Réunion de la Commission du Travail.

8 janvier : 25^e séance publique. — Institution de deux commissions spéciales. — Projet de loi ayant pour objet la désaffectation de l'immeuble dit « Grand Séminaire » à Luxembourg-Limpertsberg au profit d'un centre scolaire et la construction d'un nouvel immeuble destiné au Grand Séminaire à Luxembourg-Kirchberg (N° 1374). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

13 janvier : 26^e séance publique. — Projet de loi sur le colportage et les professions ambulantes (N° 988). Seconde lecture. Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi autorisant la passation d'un bail emphytéotique pour une parcelle domaniale sise à Born (N° 1359). — Projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange d'une parcelle domaniale sise commune de Rodenbourg (N° 1383). Sans rapport et sans débat. Lecture et vote des articles. Vote séparé sur l'ensemble des deux projets de loi et dispense du second vote

constitutionnel. — Les demandes en naturalisation.

- 14 janvier : Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Visite de l'Institut Pédagogique à Walferdange. — Réunion de la Commission de l'Économie Nationale. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 15 janvier : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 20 janvier : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Affaires Étrangères.
- 21 janvier : 27^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — a) Projet de loi portant ajustement des pensions des artisans au niveau des salaires de 1965, en application de l'article 17 de la loi modifiée du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans (N^o 1378); b) Projet de loi complétant

la loi du 22 janvier 1960 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels et portant ajustement des pensions de cette caisse (N^o 1379). Rapports de la commission de l'économie nationale et des classes moyennes. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble de chacun des deux projets de loi avec dispense du second vote constitutionnel.

- 27 janvier : Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Visite de l'Institut d'Enseignement Technique.
- 28 janvier : 28^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Interpellation de l'hon. M. Antoine Krier, concernant la politique du Gouvernement en matière d'allocations familiales et de sécurité des salariés.
Réunion de la délégation luxembourgeoise du Parlement européen. — Réunion de la Commission de l'Économie Nationale.
- 29 janvier : Réunion du Bureau de la Chambre.

Mois de février

- 2 février : Réunion de la Commission Juridique.
- 3 février : Réunion de la Commission de l'Éducation Physique.
- 4 février : 29^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Modification de la composition de différentes commissions permanentes. — Interpellation de l'hon. M. Mart sur l'application de la loi sur la TVA, sur l'exécution de cette loi ainsi que sur l'usage à faire des nouveaux formulaires en matière d'impôt sur le revenu et les notes d'application.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 5 février : 30^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Interpellation de l'hon. M. Mart sur l'évolution actuelle de l'enseignement dans les écoles primaires et plus spécialement sur les méthodes d'enseignement appliquées dans nos écoles ainsi que les résultats pédagogiques de ces méthodes.
- 7 février : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 11 février : 31^e séance publique. — Les motions déposées au cours des débats sur l'interpellation concernant l'enseignement primaire. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie (N^o 1270). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'immeubles domaniaux sis à Untereisenbach et à Redange-sur-Attert (N^o 1401). Sans

rapport et sans débat. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

- 12 février : Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission Juridique.
- 17 février : Réunion de la Commission jointe des Finances et du Budget et de l'Économie Nationale.
- 18 février : 32^e séance publique. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi modifiant le chapitre VII de la loi du 7 juillet 1880 sur le régime des aliénés (N^o 1280). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
Réunion de la Commission des Affaires Étrangères. — Réunion de la Commission des Comptes.
- 20 février : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 21 février : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 24 février : Réunion de la Commission du Travail.
- 25 février : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Délégation luxembourgeoise du Conseil de l'Europe.
- 26 février : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission Agricole.

L'Europe en route vers l'Union Monétaire

Le communiqué publié à la suite de la conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, tenue à La Haye les 1^{er} et 2 décembre 1969, a donné une impulsion nouvelle à la réalisation de liens monétaires plus étroits entre les pays membres de la Communauté Economique Européenne. Voici comment il s'exprime à cet égard :

« ... Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement sont convenus qu'au sein du Conseil, sur la base du Mé-morandum présenté par la Commission le 12 février 1969 et en étroite collaboration avec cette dernière, un plan par étapes sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire.

Le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques.

Ils sont convenus de faire examiner la possibilité d'instituer un Fonds de réserve européen auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune. »

A la lumière de cette directive si positive, j'ai relu le texte d'un exposé sur « les perspectives de

la politique financière et monétaire européenne », que j'avais été invité à faire devant le Congrès économique de la CDU allemande qui s'est tenu à Sarrebruck en janvier 1968, c'est-à-dire avant les remous monétaires récents. Il m'a semblé utile de rééditer ce texte afin de préciser notamment le cheminement progressif de la solidarité monétaire, tel qu'il pourrait se refléter dans le plan d'action esquissé à larges traits dans mon étude, en tenant compte des expériences et des développements des deux dernières années.

Je n'avais pas à modifier sensiblement l'exposé des données juridiques, historiques et politiques du problème. L'effort de revision et d'explicitation se porte principalement sur l'esquisse d'un plan d'action par étapes. Je livre ces réflexions à l'indulgence des experts et à l'examen bienveillant des hommes politiques, qui partagent ma préoccupation de voir l'union économique des Etats européens se doter d'institutions financières garantissant son objectivité dans les relations internes et sa cohésion à l'égard du reste du monde.

La politique monétaire

Faut-il une politique communautaire?

D'aucuns prétendent que l'autonomie monétaire est le dernier bastion de la souveraineté nationale. Effectivement le droit de battre monnaie est un des attributs essentiels de la souveraineté, non seulement pour le prestige de faire circuler des pièces et billets portant les effigies et les symboles nationaux, mais surtout en fonction de l'emprise de la politique monétaire sur l'économie nationale et le comportement du citoyen. C'est souvent à travers les manipulations monétaires qu'on demande des sacrifices à la nation en temps de crise.

Aussi la complète unification monétaire de l'Europe n'est-elle à prévoir qu'au terme d'un processus d'unification politique plus poussé.

Cependant il ne suffit pas de s'installer dans cette idée, qui pour beaucoup de tenants de l'autorité monétaire ne paraît que trop confortable.

Les actes posés par les autorités monétaires ne sont pas des phénomènes économiques neutres. Ils orientent la vie économique, affectent les conditions de concurrence soit par les changements de parité c'est-à-dire les dévaluations ou les réévaluations, soit encore par l'expansion ou la restriction du crédit directement ou indirectement créé par l'Institut d'émission.

Or, les finalités du Marché Commun tendent à accorder aux entreprises et aux citoyens des divers pays des chances égales de production et de développement, à supprimer toutes distorsions dans le commerce international, à assurer l'accès aux capitaux disponibles de la communauté, à éviter enfin qu'au moyen de la création d'une masse de crédit artificielle et purement nominale, l'économie d'un pays membre ne vive aux dépens des autres.

Certes, on eût pu résoudre tous ces problèmes d'emblée en mettant des accords monétaires précis

à la base des arrangements entre les pays membres, ou encore mieux, en partant de la création d'une monnaie commune.

C'est ainsi qu'à la base de l'union Benelux se trouve un accord monétaire conclu par les Gouvernements en exil le 21 octobre 1943.

L'unification monétaire à priori est un moyen de promouvoir l'intégration économique très efficace, mais trop radical. Elle aboutit à forcer l'économie dans un moule nouveau, au prix d'éprouvantes tensions et pressions.

Les dispositions du Traité de Rome

Le Traité de Rome se caractérise, pour ce qui concerne l'unification monétaire, par une très grande prudence et des ambitions fort limitées. Cela s'explique pour plusieurs raisons :

- a) Dans un domaine à propos duquel les susceptibilités nationales restent particulièrement pointilleuses, il paraissait indiqué de ne pas grever le projet de Traité d'hypothèques psychologiques.
- b) Le système financier international dispensait dans une certaine mesure d'une prévoyance plus méticuleuse.
Depuis 1945 nous vivons à l'ombre de la paix monétaire de Bretton Woods. Les Statuts du Fonds Monétaire International interdisent les fluctuations excessives de change et soumettent les changements de parité à une procédure de consultation. En revanche les pays membres peuvent compter sur un soutien financier en cas de difficultés temporaires dans leur balance de paiements.
- c) Sur le soutien du F.M.I. se greffait, à l'époque de la rédaction du Traité, le système de paiements de l'Union Européenne des Paiements, dont l'origine remonte au plan Marshall.
- d) En 1961, les pays membres de la Communauté déclaraient la convertibilité de leurs monnaies au sens des statuts du Fonds Monétaire International.

Toutes ces circonstances limitaient les risques de désarroi ou de discorde monétaires entre les Six.

Dans le Traité, la coordination monétaire n'apparaît que par déduction des impératifs de la politique économique. Les engagements proprement financiers sont plutôt vagues. L'article 104 donne une formule très générale des objectifs d'une bonne politique, à la fois économique et monétaire. D'après cet article « Chaque Etat membre pratique la politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de la balance globale de paiements et de maintenir la confiance dans sa monnaie, tout en veillant à assurer un haut degré d'emploi et la stabilité du niveau des prix. » On ne saurait mieux dire. En fait, la responsabilité de la politique de la monnaie et du crédit continue à appartenir aux Etats qui sont néanmoins invités à harmoniser leur action au point de vue de la politique de conjoncture et de l'équilibre de la balance des paiements.

Dans l'intérêt de cette harmonisation, le Traité crée le Comité monétaire qui est un organe pure-

ment consultatif. Il faut reconnaître cependant que les avis de ce Comité font autorité dans une mesure croissante. Au cours des dernières années ses études et ses propositions ont fourni la base d'une action cohérente des Six.

Selon le texte du Traité, les sanctions contre l'inconduite monétaire dérivent plutôt de la légitime défense. Quand un taux de change est inadapté ou inadéquat, les autres Etats peuvent être autorisés à se défendre par des mesures appropriées.

Il y a lieu toutefois d'attirer l'attention sur les dispositions de l'article 108. En effet, bien qu'étant assez peu contraignantes à première vue, ces dispositions sont susceptibles d'un développement dans le sens d'accords prévisionnels. En cas de difficultés ou de menaces graves de difficultés dans la balance des paiements d'un Etat membre, et pour autant que ces difficultés soient susceptibles de compromettre le fonctionnement du Marché Commun, la Commission peut faire des recommandations sur la base du dit article 108 et le Conseil peut accorder le concours mutuel, en arrêtant d'ailleurs les conditions et modalités de l'action de soutien. Ce concours mutuel peut prendre les formes les plus diverses, dont certaines sont énumérées dans l'article 108. Des clauses de sauvegarde sont encore prévues pour l'hypothèse de crise soudaine.

Les premières recommandations de la Commission

En 1962, dans le cadre du programme de travail à réaliser pendant la deuxième étape, la Commission avait présenté un ensemble de recommandations en vue du développement d'une politique communautaire dans le domaine monétaire. Elle préconisait une extension et une intensification, sur le plan des gouvernements et des banques centrales, des consultations monétaires régulières, qui seraient rendues obligatoires pour un certain nombre de décisions importantes. Elle recommandait encore qu'un accord intergouvernemental précisât l'étendue des obligations que chaque pays serait prêt à assumer en matière de concours mutuel dans le cadre de l'article 108.

La Commission insistait particulièrement sur le problème de la fixité des taux de change.

Le mémorandum du 31 octobre 1962 constate : « L'union économique implique, en effet, au moins après la fin de la période de transition, la fixité des taux de change des monnaies des Etats membres, sous réserve de variations dans des limites très étroites. Toute modification importante provoquerait des bouleversements si profonds dans les échanges des pays que ne protégera plus aucune barrière douanière et entraînerait, à raison du prix d'intervention communautaire garanti pour les céréales et pour d'autres produits agricoles de base, des changements si soudains dans le niveau des produits agricoles, et par conséquent dans le revenu des agriculteurs, que le Marché Commun lui-même pourrait être mis en cause. »

Les pays du Benelux ont résolu le problème sur le plan de leur Union par des engagements stricts inscrits à l'article 12 du Traité Benelux, selon les-

quels ils ne procèdent à des modifications des taux de change que d'un commun accord. Sur ce point le Traité de Benelux va plus loin que le Traité de Rome.

Les recommandations de 1962 n'ont pas été concrétisées sous forme d'accord formel ou de réglementation. C'est surtout sur le plan de la consultation entre autorités monétaires qu'elles ont été suivies dans une certaine mesure selon l'esprit qui avait animé leurs auteurs. D'une façon générale, les spéculations sur l'avenir monétaire de la Communauté paraissaient, pendant de longues années, très théoriques et sans intérêt immédiat.

Regain d'actualité du problème monétaire

Au cours des deux dernières années divers ordres d'événements ont déterminé un regain d'intérêt pour l'intégration monétaire dans le Marché Commun.

1° La définition de la politique agricole a entraîné un état de choses tel que toute modification non concertée de la parité d'une des monnaies nationales des six pays met en cause l'équilibre général des concessions faites par les partenaires. Les prix agricoles sont effectivement exprimés en unités de compte ou en dollars, certains même en DM.

2° Les six pays ont été entraînés dans les controverses sur le système des liquidités internationales. Ils ont eu à définir leur position à l'égard de l'or et de la création d'une nouvelle unité monétaire de réserve. On a été frappé de constater qu'à cette occasion les Six se découvraient une solidarité dans un domaine qu'ils approchaient jusqu'ici avec un très fort particularisme. C'est au cours des réunions périodiques des Ministres des Finances que s'est dégagée peu à peu cette tendance, notamment à La Haye et à Luxembourg en 1966. Lors de la réunion, qui s'est tenue à Munich les 17 et 18 avril 1967, les lignes générales de la position commune que les pays membres entendaient dorénavant adopter lors des discussions sur les liquidités internationales dans des enceintes plus larges, se sont notablement affirmées, malgré quelques divergences de tendances.

Ces vues cohérentes des six Gouvernements se sont confirmées à propos de la préparation de l'assemblée du Fonds Monétaire International qui s'est tenue à Rio de Janeiro en septembre 1967, au cours de laquelle le principe de la création de droits de tirage spéciaux sur le Fonds Monétaire International a été décidé. Les Six se sont mis d'accord à Paris au mois de décembre 1967 sur les modifications à proposer aux statuts du F.M.I. Une de ces modifications consistait à imposer une majorité qualifiée pour certaines décisions importantes dans des conditions qui permettent aux Six cumulant leurs quotes-parts de disposer d'un veto.

Cette solidarité de fait, qui permet à la Communauté de peser de son poids réel dans les initiatives du Fonds Monétaire International, se révélera comme un puissant levier pour la coopération monétaire.

3° A son tour la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres Etats oblige les instances des Six à une prise de conscience de leurs objectifs de poli-

tique monétaire. Celle-ci est indispensable par rapport au cas spécifique de la Grande-Bretagne, qui apporterait en dot une monnaie de réserve et une des monnaies véhiculaires du commerce mondial. Cette incorporation monétaire soulève de multiples problèmes. Ceux-ci surgiraient également dans le cadre des Six, si le renforcement de la position européenne en général ou de celle d'un des partenaires devait orienter les courants financiers vers un ou plusieurs pays de la Communauté, de façon à faire assumer par leurs monnaies des fonctions au moins partielles ou passagères de monnaie de réserve ou de refuge.

Il faut cerner de plus près le rôle des monnaies mondiales et des monnaies de réserve dans la Communauté, tout en dégagant de nouvelles chances de renforcement de la cohésion entre les pays membres grâce à l'union monétaire.

Cette proposition est dans la ligne de l'avis de la Commission sur l'adhésion de la Grande-Bretagne qui constate « qu'aucune monnaie nationale ne saurait assumer le rôle d'un système monétaire communautaire auquel devrait conduire la coordination progressive des politiques des Etats membres et le renforcement des politiques communes en matière économique, monétaire et financière ». Elle fait écho également aux déclarations réitérées de bonne volonté et d'ouverture d'esprit de la part des autorités gouvernementales et monétaires britanniques, qui sont prêtes à discuter le rôle de la livre dans une communauté économique.

4° Le plein épanouissement d'un marché européen des capitaux ne se réalisera qu'avec une coordination plus poussée des politiques monétaires. Or, le programme d'assainissement de la balance des paiements des Etats-Unis, en réduisant l'apport de capitaux américains, a obligé les Européens à réfléchir sur le marché des capitaux intra-européen, qui, selon des méthodes bien particulières, s'était édifié au cours des dernières années. J'y reviendrai un peu plus loin.

Dans cet ordre d'idées, un autre problème monétaire inquiétant a fait son apparition sur les marchés monétaires et financiers. Il s'agit de l'escalade des taux d'intérêt qui a pris une tournure dangereuse pour les économies européennes.

5° Diverses batailles monétaires ont été livrées au cours des deux dernières années, qui ont montré les failles de la coopération dans ce domaine. L'émoi qui en résultait a été salutaire pour la cause de l'Europe monétaire.

Rappelons les événements de novembre 1968, la réunion des Ministres des Finances à Bonn. Pour tout le monde, la dévaluation du franc français paraissait certaine. La République Fédérale d'Allemagne accepte de prendre des mesures pour freiner la spéculation sur le Deutschemark et pour décourager les exportations. Le 23 novembre, la France décide cependant de ne pas dévaluer le franc.

L'année 1969 est marquée par la spéculation effrénée sur le DM, la réévaluation de cette devise et la dévaluation du franc français. Chaque fois, les ministres ont été obligés de se remettre autour d'une table

pour discuter et négocier les incidences sur la politique agricole.

Les difficultés économiques et financières des derniers mois ont fait clairement ressortir la nécessité d'une meilleure coordination de la politique monétaire dans la Communauté. La Commission de Bruxelles par la voix de son Vice-Président, Monsieur Raymond Barre, formula en date du 12 février 1969, des propositions concrètes sur la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la Communauté. Selon le plan Barre, les six pays du Marché Commun doivent mettre sur pied un soutien monétaire à court terme et un concours financier à moyen terme, en cas de pression sur l'une des monnaies de l'Europe des Six. Il met le doigt également sur la nécessité de rapprocher les politiques économiques afin d'éviter les déséquilibres entre les signataires de la Charte de Rome.

Approche générale d'une union monétaire

Les derniers mouvements monétaires, ainsi que leurs conséquences et répercussions sur la politique agricole commune notamment, ont prouvé suffisamment que toute politique commune est menacée de précarité à tout moment aussi longtemps que les Etats membres n'auront pas effectué des pas décisifs vers une coopération monétaire et l'harmonisation de leurs politiques financières.

La réalisation des conditions d'une union monétaire suppose un développement parallèle de la programmation économique et de la coordination des politiques de conjoncture. On considère souvent la réalisation de ces derniers objectifs comme le préalable chronologique de l'intégration monétaire.

Cela n'est pas certain cependant. A force de refuser une certaine discipline monétaire à caractère communautaire, il y a de bonnes chances que la politique conjoncturelle coordonnée ne verra jamais le jour.

La coordination communautaire dans ce domaine devrait laisser un champ de manœuvre suffisamment large pour la politique économique de chaque Etat, lui permettant de réaliser ses objectifs nationaux. Car l'Union économique et monétaire, loin de vouloir uniformiser et régler toutes les modalités d'une politique définie, devrait essentiellement se baser sur l'acceptation de disciplines fondamentales, garantissant la prise en considération des intérêts communs à tous les partenaires.

Il serait également fallacieux de vouloir reporter jusqu'à la réalisation d'une confédération politique parfaite des progrès décisifs vers l'union monétaire. L'histoire des confédérations et fédérations montre à suffisance que le dernier bastion de la souveraineté nationale n'est pas la monnaie, mais l'impôt en tant que distributeur du revenu national.

L'Union monétaire par étapes - Esquisse d'un plan d'action

L'intégration monétaire européenne pourrait se réaliser en diverses étapes, au cours desquelles plusieurs objectifs seraient réalisés progressivement.

Première étape.

Celle-ci est déjà en cours de réalisation.

Son premier aspect est la consultation réciproque et obligatoire sur certaines opérations à caractère monétaire ou d'économie générale.

Dans le domaine des relations monétaires, les représentants des six Etats membres, réunis en Conseil, avaient adopté, le 14 avril 1964, une déclaration relative à l'organisation des consultations préalables entre les Etats membres en cas de modification de parité de change de leurs monnaies, consultations auxquelles la Commission serait associée. Par ailleurs, la Commission recommande que des consultations aient lieu au sein du Comité moné-

taire avant que soient prises les principales décisions des Etats membres dans les relations monétaires internationales. Il pourrait s'agir en l'occurrence du fonctionnement général du système monétaire international, du recours d'un pays de la Communauté aux ressources mobilisables dans le cadre d'accords internationaux, par exemple le F.M.I. ou même de la participation d'un ou de plusieurs Etats à d'importantes actions de soutien monétaire au profit de pays tiers.

Cependant il faut tendre vers des actions concertées, conçues à titre préventif. L'Exécutif du Marché Commun a proposé des procédures plus développées dans le Plan Barre qui comporte deux volets de coordination économique:

a) En tout premier lieu il propose de renforcer la coopération des politiques économiques courantes grâce à des consultations préalables.

b) En second lieu, il s'agit de renforcer la coordination des politiques économiques à moyen terme, c'est-à-dire de rendre les objectifs compatibles entre eux en matière de production, d'emploi, de salaires, de balance de paiements pour ne citer que les plus importants. Ces objectifs devraient permettre de préciser le programme de développement économique des pays membres au cours de la prochaine période quinquennale.

L'autre aspect du plan de la Commission est le concours financier.

La proposition prévoit un système de soutien monétaire à court terme et de concours financier à moyen terme.

Le soutien monétaire à court terme se fonde sur un accord des banques centrales, déjà conclu. Sa durée est de 3 à 6 mois. Le cas échéant, il sera relayé par le concours à moyen terme, dont certaines modalités ne sont pas encore fixées au moment de la rédaction du présent exposé.

L'un des problèmes ardu soulevés par le concours financier à moyen terme est celui de la liquidité des créances constituées au sein du système communautaire. Peut-on entrevoir que ces créances ne sont qu'un prolongement de crédits monétaires, qu'ils garderont, grâce à des procédés appropriés de réversibilité, leur caractère de facilités monétaires ou de trésorerie ? Ou bien s'agit-il de prêts d'Etat à Etat, de créances relativement immobilisées, ce qui leur conférerait un caractère budgétaire ? La réponse à cette question est importante non seulement quant à la nature des moyens à mettre en œuvre, mais aussi quant à la clef de répartition à appliquer entre les partenaires.

Grâce à un système de réversibilité et de garantie de liquidité, il serait souhaitable d'incorporer le concours mutuel au système des relations monétaires internationales.

Cela pourrait se concevoir au cours de cette première étape par une affectation partielle-

ment communautaire des DTS (Droits de Tirage Spéciaux) sur le Fonds Monétaire International. *)

Cette affectation pourrait avoir lieu soit à titre de garantie de liquidité, attachée aux créances résultant du concours à moyen terme, garantie soit directe (par un nantissement formel), soit indirecte (par une renonciation aux tirages pendant la durée du prêt). De telles formules précludraient à une gestion ou une mise en commun des DTS. On se rend compte de l'importance de ce premier pas en vue de la création d'un futur Fonds de réserve.

Deuxième étape.

Au cours de la seconde étape, les Six devraient s'accorder sur la mise sur pied d'un mécanisme ou d'un arrangement réduisant les fluctuations des taux de change entre partenaires, en assurant une évolution de plus en plus synchronisée des cours des monnaies des Six par rapport au dollar.

Par ailleurs, on devrait procéder à une confrontation des instruments de création et de circulation monétaires, c'est-à-dire des instruments de crédits admis ou utilisés par les banques centrales. Une concertation des volumes et des procédés de crédit des banques centrales devrait être recherchée dans la mesure seulement où l'exigent les impératifs coordonnés de la politique économique à moyen terme, de la maîtrise de la conjoncture ainsi que de l'orientation générale des politiques budgétaires.

Corrélativement il faudra perfectionner les programmes économiques globaux dont le principe a été admis par le Conseil des Ministres dans sa séance du 26 janvier 1970.

Troisième étape.

Cette troisième étape serait caractérisée par la définition d'une unité de compte européenne, dont l'usage resterait d'abord facultatif et pragmatique.

Le mérite de cette proposition est qu'elle permettrait de promouvoir la fixité des parités des monnaies nationales. Ensuite elle permet-

*) Le système des DTS prévoit la possibilité de créer de nouveaux moyens de paiement internationaux (Special Drawing Rights). Les décisions concernant le montant de ces droits seront prises pour des périodes consécutives, dont la première s'étend sur 5 ans. Les Etats membres du F.M.I. peuvent utiliser les DTS pour obtenir des devises qui sont en fait convertibles. Ils le font par l'intermédiaire du F.M.I. ou bien directement d'un pays à l'autre. Les pays membres ne peuvent cependant utiliser leur DTS que pour couvrir des déficits de la balance des paiements ou pour compenser une réduction globale de leurs réserves monétaires. Le principal objectif des DTS est de créer la possibilité d'une croissance fondamentale des réserves internationales adaptées à une économie mondiale en pleine croissance.

trait de favoriser une plus grande interpénétration des marchés des capitaux européens et le développement d'un marché financier européen autonome. La monnaie de compte commune a l'avantage de rendre possible le placement simultané d'emprunts sur plusieurs marchés financiers en éliminant les principaux risques de change. A cet effet il faudrait supprimer les restrictions juridiques à l'usage de la clause d'unité de compte dans les contrats.

Un titre de voyage européen libellé en unités de compte et créé éventuellement par un accord interbancaire mettrait l'homme de la rue en présence d'un instrument pour effectuer des paiements directs dans les hôtels, les restaurants ou les magasins dans tous les pays membres, ce qui ne sera pas sans retentir favorablement sur la mentalité européenne.

Quatrième étape.

Dans une quatrième étape, il faudrait prévoir que les changements de parité fussent soumis, non plus à des consultations, mais à des procédures d'approbation communautaire, suivant des modes de vote à définir.

Cinquième étape.

Au cours d'une cinquième étape les partenaires des Communautés Européennes devraient unifier les concours financiers à court et à moyen terme entre eux en créant un organisme communautaire, le Fonds de coopération monétaire européen géré par un organe directeur à définir. Les modalités de fonctionnement de cet organisme de concours monétaire seraient élaborées par la Commission sur proposition des instances compétentes (banques centrales, comité monétaire). Les comptes de cet organisme communautaire seraient tenus dans l'unité de compte européenne.

Sixième étape.

Lors de la sixième étape, l'action du Fonds de coopération monétaire européen serait étendue à certaines catégories de crédits à court terme consenties par la Communauté à des institutions ou des pays tiers dans le cadre des relations monétaires internationales.

Le Fonds de coopération monétaire européen permettrait d'accélérer l'harmonisation des politiques économiques et donnerait aux Six un poids accru dans les négociations monétaires

internationales. Une de ses sections pourrait se concevoir également comme instrument de financement dans le cadre d'accords commerciaux communautaires.

Pour faciliter ces opérations les banques centrales des six pays membres confieraient la gestion d'une partie de leurs réserves en or et en devises à ce fonds dans l'ordre suivant: DTS en leur totalité : 100%; devises et or jusqu'à des pourcentages à définir (par exemple 25% et 15%).

Septième étape.

Dans une dernière étape à plus ou moins long terme le Fonds de coopération monétaire européen serait transformé en un Fonds de réserve européen, en étendant largement ses compétences. Ce Fonds de réserve pourrait accepter sous des conditions restant encore à définir des dépôts libellés en unités de compte de tiers et accorder des crédits à court terme en dehors de la Communauté.

Conformément au plan du professeur Triffin, patronné par le comité Monnet, les banques centrales détiendraient sous forme de dépôts une proportion déterminée de leurs réserves monétaires globales. Les dépôts seraient libellés en unités de compte.

Les dépôts seraient entièrement liquides et convertibles pour le règlement de tous déficits éventuels à l'extérieur comme à l'intérieur de la Communauté.

J'ajoute trois remarques à l'exposé qui précède :

1° Je me suis arrêté à la création et au fonctionnement du Fonds de réserve européen parce que je considère les étapes esquissées comme suffisantes pour garantir la cohésion monétaire de la Communauté et la mise en œuvre de l'union économique. Il est vrai que la définition et l'usage de l'unité de compte européenne nous rapprochent notablement d'une ultime étape, à savoir la centralisation définitive de la politique monétaire et la substitution d'une monnaie européenne, de compte et de circulation, aux monnaies nationales. Cela ne se fera sans doute qu'en fonction d'une intégration politique plus poussée.

2° Les sept étapes décrites ci-avant peuvent être réduites en nombre, combinées ou interverties selon l'évolution. Le schéma suppose la volonté présumée des partenaires de procéder

pas à pas. Peut-être est-ce une vue de l'esprit et l'évolution, lente au début, se précipitera-t-elle en raison de l'engrenage et de l'interdépendance des phénomènes. L'objectif de temps assigné à cette évolution doit s'enfermer dans une période de 7 à 10 années au plus, comme le Président Rey l'a également préconisé.

3° Les négociations avec les pays candidats à l'adhésion et particulièrement la Grande-Bretagne, seront axées, peut-être plus que d'autres

négociations antérieures, sur les problèmes financiers d'une Communauté élargie. D'une part les partenaires actuels auront avantage à analyser leur objectif et leurs ambitions monétaires, d'autre part, tout plan par étapes doit être suffisamment souple pour permettre aux futurs membres de s'y intégrer sans bouleversement trop profond. Personnellement, j'attends de l'adhésion britannique une vocation monétaire plus accentuée de la Communauté.

La libre circulation et le marché des capitaux

Les dispositions et l'esprit du Traité

Le Traité de Rome enjoint aux partenaires d'atteindre en ce qui concerne les mouvements des capitaux entre leurs Etats et les pays tiers « le plus haut degré de libération possible ». En principe la Communauté entend donc s'ouvrir largement au monde extérieur.

Pour ce qui est des mouvements intra-communautaires l'art. 67 du Traité impose la suppression progressive entre les Etats membres, pendant la période de transition et dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du Marché Commun « des restrictions aux mouvements de capitaux appartenant à des personnes résidant dans les Etats membres ainsi que les discriminations de traitements fondées sur la nationalité ou la résidence des parties ou sur la localisation du placement ».

Pour la mise en œuvre de l'art. 67 le Conseil a déjà arrêté, sur proposition de la Commission en date des 11 mai 1960 et 18 décembre 1962, deux directives qui visent notamment l'élimination des restrictions de change. Une troisième directive est encore en discussion. Elle tend à établir un meilleur équilibre entre les engagements des divers Etats membres, notamment par l'admission d'émetteurs étrangers sur les marchés nationaux.

Il s'est avéré que la mise au point de cette troisième directive est particulièrement délicate. En effet — et la même remarque s'applique aux propositions d'harmonisation des impôts directs et des taxes frappant la circulation des capitaux — une véritable libération des capitaux avec des chances égales pour tous, suppose des progrès dans l'élimination d'entraves dans de multiples domaines. Elle répercute sur la politique de crédit et le financement des budgets nationaux.

Le rapport des experts

La complexité et la multiplicité des rapprochements nécessaires en vue du développement d'un marché européen des capitaux se trouvent exposées

dans le rapport déposé en novembre 1966 par un groupe d'experts constitué par la Commission de la C.E.E. (rapport Segré)

Selon la philosophie de ce rapport, le marché européen des capitaux devrait autant que possible résulter d'une action spontanée. Mais un effort conscient de la part des pouvoirs publics et des institutions financières s'imposerait également.

Devraient être réexaminés à ce dernier égard et harmonisés dans la mesure du nécessaire :

- les régimes fiscaux des placements internes et des placements à destination ou en provenance des autres pays membres de même que les différences dans le traitement fiscal des divers types de placements
- le régime particulier de certains circuits de financement, afin que s'atténue la rigidité actuelle des cloisonnements internes des marchés.
- les réglementations qui limitent les placements ouverts aux investisseurs institutionnels
- la réglementation des changes portant sur les mouvements de capitaux.

Le marché des euro-devises

Pour ce qui est de l'évolution spontanée il faut relever qu'au cours des dernières années s'est formé au sein des pays de la Communauté un réseau de transactions que l'on peut légitimement qualifier de marché des capitaux européen. Il s'agit des relations qui se sont nouées à la faveur du développement des émissions d'emprunt en euro-devises. Ce marché a ses caractéristiques propres et n'a pas manqué d'évoluer à la suite de la suppression de l'apport de capitaux frais en provenance des Etats-Unis. Il a tendance à s'europeïser davantage, tout en restant trop dépendant des Etats-Unis quant aux taux d'intérêt.

En ce moment il importe d'en retenir les techniques et les enseignements. En effet, ce marché résulte d'une collaboration étroite d'institutions financières de diverses nations, utilisant au mieux de l'intérêt de leurs mandants les instruments et les

cadres juridiques offerts par les pays de la Communauté. Par ailleurs, il n'est pas irrelevante de constater que le succès de cette première forme de marché européen est dû en partie à l'utilisation d'une devise qui, par rapport aux monnaies nationales, faisait fonction en fait de monnaie de compte. En ce sens l'Euro-dollar nous montre la voie à suivre. Les investisseurs internationaux recherchent le dénominateur européen commun, qui pourrait être l'unité de compte enfin consacrée.

Les exigences d'un marché européen des capitaux

L'harmonisation des dispositions fiscales relatives aux sociétés de capitaux et aux valeurs mobilières joue également un rôle dans le développement équilibré du marché commun. Il ne faut cependant pas méconnaître les implications parfois fort complexes d'une action de rapprochement qui doit rester conforme à l'objectif d'interpénétration du marché européen ainsi qu'au principe d'ouverture et de liberté qui sont à sa base. Sa structure doit aussi éviter de favoriser la fuite des capitaux en dehors de la Communauté. L'élimination des causes de double imposition doit être poursuivie.

Sans doute faut-il envisager également une coopération plus étroite entre les autorités de tutelle des marchés de capitaux des pays membres aux fins d'assurer de meilleures conditions d'équilibre entre les marchés nationaux subsistants.

Les problèmes de fisc et de crédit n'épuisent pas la gamme des difficultés à surmonter pour la constitution d'un véritable marché des capitaux. L'équilibre des finances publiques dans les pays intéressés est primordial pour le bon fonctionnement du marché. C'est pourquoi les pays partenaires devront concorder également leur politique budgétaire.

Conclusions :

La coordination plus poussée des politiques monétaires en vue d'une union économique est une condition nécessaire pour asseoir l'avenir de l'Europe sur de solides bases. Les prochaines négociations avec la Grande-Bretagne la mettront en relief.

La décennie qui vient de commencer sera décisive pour l'action à entreprendre et 1970 sera l'année de vérité.

La Conférence de La Haye des Chefs d'Etat ou de Gouvernement aura définitivement mis l'Europe sur la voie de l'union monétaire.

Luxembourg accueille une série de visiteurs officiels

Au cours des mois de janvier et de février plusieurs visiteurs officiels furent accueillis à Luxembourg. Il s'agissait dans l'ordre du Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, du Président du Comité Consultatif CECA, du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, du Ministre italien des Affaires Etrangères, du Ministre des Affaires Etrangères de Tunisie, du Ministre des Affaires Etrangères d'Irlande, de la Commission politique du Parlement Européen, des astronautes américains et du Ministre israélien des Affaires Etrangères.

Nous publions ci-après un bref compte-rendu de ces diverses visites officielles à Luxembourg :

Visite à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne

A l'invitation du Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Gaston Thorn, le Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Walter Scheel, s'est rendu le 8 janvier 1970 à Luxembourg.

Une réunion de travail réunissait longuement les deux Ministres entourés de leurs collaborateurs.

Au cours de son séjour à Luxembourg, Monsieur le Ministre Walter Scheel a été reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu en outre un entretien avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne était accompagné lors de sa visite à Luxembourg de Monsieur le D^r Carl

Lueders, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, de Monsieur von Staden, Ministerialdirigent, de Monsieur le D^r Müller, Vortragender Legationsrat I^{re} classe, de Monsieur Hofmann, Ministerialrat et de Monsieur Bazing, Vortragender Legationsrat.

Le Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne donna une conférence de presse à l'aéroport du Findel avant son départ pour Bonn. Il a été salué à son départ par le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Visite du Président du Comité Consultatif CECA à Luxembourg

Le 8 janvier 1970, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a reçu Monsieur Karl Van Berk, Président du Comité Consultatif CECA, à l'occasion de sa visite de présentation au Grand-Duché de Luxembourg.

La présidence du Comité Consultatif CECA, dont le siège est à Luxembourg, a été confiée au mois de novembre 1969 à Monsieur Van Berk.

Visite officielle à Luxembourg du Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Le 10 janvier 1970, le nouveau Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Monsieur Lujó Toncic-Sorinj, a rendu une visite officielle à Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Au cours de sa visite à Luxembourg, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Il a également eu un entretien avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Visite à Luxembourg du Ministre italien des Affaires Etrangères

Sur invitation de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Aldo Moro, Ministre italien des Affaires Etrangères, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg le 21 janvier 1970.

Après ses entrevues avec M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur le Ministre Aldo Moro a été reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Lors de l'audience au Palais grand-ducal, Son Altesse Royale le Grand-Duc a décerné au Ministre italien des Affaires Etrangères la Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

D'autre part, M. Gaston Thorn s'est vu remettre par M. Aldo Moro, au nom du Président de la République italienne, la Grand-Croix de l'Ordre du Mérite de la République d'Italie, au cours d'un déjeuner à l'Ambassade d'Italie à Luxembourg.

Le programme de la visite à Luxembourg de M. Aldo Moro prévoyait encore, outre une réunion de travail et une conférence de presse, la visite d'une crèche italienne à Luxembourg et une réception de la colonie italienne à la résidence de l'Ambassadeur d'Italie à Luxembourg.

Dans la soirée, un dîner de Gala fut offert au Ministère des Affaires Etrangères en l'honneur de Monsieur le Ministre Aldo Moro par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur Aldo Moro était accompagné des personnalités suivantes lors de sa visite à Luxembourg :

M. Orazio Antinori, Ambassadeur d'Italie à Luxembourg; M. Cesidio Guazzaroni, Ministre plénipotentiaire, Directeur adjoint aux Affaires Economiques; M. Luigi Cottafavi, Ministre plénipotentiaire, Chef de Cabinet de M. le Ministre; M. Folco Zugaro, Ministre plénipotentiaire, Direction Générale de l'Emigration; M. Sereno Freato, Chef de la Secrétairerie particulière de M. le Ministre; M. Salvatore Saraceno, Conseiller d'Ambassade, Chef du Service de la Presse; M. Giancarlo Carrara Cagni, Conseiller de Légation, Direction Générale des Affaires Politiques.

Voici le texte du communiqué de presse qui a été publié à l'issue de la visite à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères d'Italie.

Le Ministre des Affaires Etrangères de la République Italienne, M. Aldo Moro, s'est rendu en visite officielle au Luxembourg le 21 janvier 1970 sur invitation du Ministre des Affaires Etrangères, M. Gaston Thorn.

Les entretiens entre les deux Ministres ont été marqués par un climat d'amitié cordiale et sincère qui caractérise les relations entre l'Italie et le Luxembourg et ils ont permis de constater, une fois de plus, le parfait accord existant entre les deux Pays en ce qui concerne les problèmes d'intérêt commun les plus importants et actuels.

Ont été examinés, en premier lieu, les problèmes européens à la lumière des initiatives déjà prises et des résultats obtenus à la Conférence au Sommet de La Haye de décembre dernier. Il a été aussi réaffirmé la volonté commune de réaliser des progrès dans la voie du développement intérieur et de l'élargissement des Communautés Economiques Européennes et il a été reconnu également l'importance d'une collaboration toujours plus étroite au sein des organismes multilatéraux dont les deux Pays sont membres.

Dans un plus vaste tour d'horizon, les deux parties se sont trouvées d'accord sur la nécessité de continuer à mettre tout en œuvre avec ténacité afin de favoriser la détente, assurer une atmosphère de sécurité et de confiance, développer la coopération internationale dans tous les domaines et promouvoir la solution pacifique des différends. Dans ce cadre, on a envisagé la possibilité de la convocation d'une Conférence sur les problèmes européens — préparée de façon adéquate, moyennant aussi un déroulement rationnel dans le temps et dans l'ordre où les problèmes sont affrontés — en tant qu'expression manifeste d'un processus de détente favorable.

En exprimant leur préoccupation croissante à propos des derniers développements de la situation au Moyen-Orient, les deux parties ont confirmé leur volonté commune d'appuyer tout effort, notamment au sein de l'ONU, pour en venir à une solution pacifique et durable du conflit arabo-Israélien.

On a ensuite examiné les relations bilatérales entre les deux Pays. En exprimant leur satisfaction pour l'excellent déroulement de ces relations, les deux Ministres des Affaires Etrangères ont souhaité un développement ultérieur de ces rapports dans le cadre des accords déjà en vigueur. Ont été examinés avec une attention particulière les problèmes intéressant les ressortissants italiens résidant au Luxembourg.

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, Monsieur Aldo Moro, a invité le Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, Monsieur Gaston Thorn, à se rendre en visite officielle en Italie. Cette invitation a été acceptée par Monsieur Gaston Thorn. La date de la visite sera fixée ultérieurement.

Visite officielle à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères de Tunisie

Les 24 et 25 janvier 1970, Monsieur Habib Bourguiba Jr., Ministre des Affaires Etrangères de Tunisie, a fait une visite officielle à Luxembourg.

Venant de Bruxelles, le Ministre des Affaires Etrangères de Tunisie a été accueilli à la gare de Luxembourg par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Au cours de sa visite à Luxembourg, M. Habib Bourguiba Jr. a eu des entretiens avec le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères ainsi qu'avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Un dîner de gala fut également offert en l'honneur de Monsieur Habib Bourguiba Jr. à l'Hôtel du Ministère des Affaires Etrangères par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 25 février, une réception avait été offerte par le Collège des Bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg à la Villa Vauban en l'honneur du Ministre des Affaires Etrangères de Tunisie.

A l'issue de sa visite à Luxembourg, le Ministre tunisien des Affaires Etrangères a également été reçu au Château de Berg par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Visite à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères d'Irlande

Le Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Irlande, Monsieur Patrick Hillery, a fait une visite à Luxembourg le 16 février 1970, au cours de laquelle il a eu un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Le Ministre irlandais des Affaires Etrangères a également eu à cette occasion une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Visite à Luxembourg de la Commission politique du Parlement Européen

Le 20 février 1970, la Commission politique du Parlement Européen, présidée par Monsieur Carlo Scarascia-Mugnozza (groupe démocrate-chrétien), a été reçue à Luxembourg par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

La Commission politique a, en fait, entamé depuis le mois de décembre 1969 un tour des capitales des six pays de la Communauté afin de discuter avec les ministres des Affaires Etrangères des problèmes politiques posés par l'intégration européenne. Le premier entretien a eu lieu le 17 décembre 1969 à Paris avec M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française, et le deuxième le 22 janvier à Bruxelles, avec M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique.

Au cours de l'entretien avec M. Thorn, ont été évoqués : l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté ; l'union politique. Du côté de la commission parlementaire on a particulièrement insisté sur les pouvoirs budgétaires du Parlement, sur l'élection de ce dernier au suffrage universel, sur la procédure et le fond des négociations pour l'élargissement et sur la nécessité d'une union politique qui doit comprendre les secteurs de la politique étrangère, de la défense et de la coopération culturelle.

Au cours de la réunion du même jour la Commission politique a eu un échange de vues avec la Commission européenne sur les négociations en cours entre la Communauté et des pays tiers (Autriche, Espagne, Israël, Malte, R.A.U., Liban). Les parlementaires ont demandé si la Commission européenne veut ou non poursuivre une politique globale dans le bassin de la Méditerranée ; ils ont posé le problème si l'on peut conclure des accords commerciaux avec des pays européens qui ne donnent pas de garanties démocratiques ; ils ont examiné l'état des relations C.E.E.—U.S.A. à la lumière de certaines prises de position américaines sur la politique agricole commune. La Commission politique a accepté la proposition de son président, M. Scarascia Mugnozza, d'examiner au cours des prochaines réunions, les lignes directrices de la Communauté envers les pays tiers pour les traités d'adhésion et d'association et pour les accords commerciaux.

La Commission politique a examiné en réunion commune avec la Commission de l'association avec la Grèce la proposition de résolution que M. Francis Vals (Français) a présenté au nom du Groupe socialiste pour une suspension totale et effective de l'application de l'accord d'association C.E.E. — Grèce, avec l'engagement de réactiver ce dernier dès que des élections libres et directes auront eu lieu en Grèce. La Commission de l'association avec la Grèce a demandé au Bureau du Parlement Européen de solliciter des avis juridiques sur la question de la suspension et de la dénonciation éventuelle du traité d'association C.E.E. — Grèce. La Commission politique et la Commission de l'association avec la Grèce poursuivront cet examen au cours de leurs prochaines réunions.

Visite à Luxembourg des astronautes américains d'Apollo 12

Le 24 février 1970, les trois astronautes américains d'Apollo 12, Charles Conrad Jr., Richard F. Gordon et Alan L. Bean, accompagnés de leurs épouses, ont visité le Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, à la demande du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Richard Nixon, les trois astronautes ont visité l'Amérique latine, l'Europe, l'Afrique et l'Asie en tant que ses représentants personnels.

Voici l'itinéraire suivi par les astronautes lors de cette visite qui a duré une trentaine de jours : Houston, Caracas, Lima, Santiago, Panama, Iles Canaries, Lisbonne, Luxembourg, Copenhague, Helsinki, Bucarest, Vienne, Rabat, Tunis, Abidjan, Dar-Es-Salem, Tananarive, Colombo, Rangoon, Phnom Penh, Djakarta.

A leur arrivée à Luxembourg, les trois astronautes furent accueillis à l'aérodrome du Findel par l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Kingdon Gould Jr. et par le Ministre des Affaires Etrangères M. Gaston Thorn, en présence d'une importante foule qui acclama très chaleureusement la vaillante équipe d'Apollo 12.

Nous reproduisons ci-après l'allocution prononcée à cette occasion par Monsieur le Ministre Gaston Thorn :

Its a privilege and a great pleasure for me to welcome you, your wives and the representatives of the great American nation on behalf of our Government. Your visit to our country, in spite of the weather, which might make you regret your stay on the moon, is particularly agreeable to us because, modern Knights, you symbolize humanity's yearning towards wider and further horizons. You have fulfilled a dream made by many generations of mankind. You have left our planet to set foot on its most visible satellite accomplishing your self-imposed task with great courage and a remarkable technical efficiency. In spite of your self-control you showed the millions of viewers your excitement as you took the reward which belongs only to men who have surpassed themselves.

In paying homage to your outstanding achievement I would also like to underline the extraordinary technical preparation of your flight and the precision of your landing on the moon. Your scientists have shown the world that they are supreme in this complicated technological field. May I also stress that the team spirit shown by your colleagues in NASA, who helped to bridge over every difficulty which you might have found during your long solitary flight towards the moon and back, has been an inspiration to all of us. I would finally say that you have conquered by the force of your will the great material and psychological difficulties during the preparation of your flight and especially during the solitary moments when you had to rely on the technical skill of American industry. You could also rely on the help of your colleagues, hundred thousand of miles away, but the success is mainly due to your toughness, your inventiveness and self-confidence. You have displayed the qualities which we like to admire in the best representatives of your nation. May I close in expressing the hope that the great advance in science towards which you have so largely contributed in exploring space may only benefit the whole mankind.

We are very proud to have you with us today and to be able to acquaint you with our population who will be able to tell you their admiration more eloquently than I am able to do now.

M. Charles Conrad, au nom de ses compagnons, remercia vivement M. Gaston Thorn et déclara en substance que si le voyage vers la lune fut merveilleux, celui effectué à travers les principales capitales du monde l'était autant, si non plus.

Après l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la musique militaire, le cortège quitta l'aérodrome du Findel en direction de l'Hôtel de Ville de Luxembourg, en empruntant la route de Trèves, passant par le Grund, le Pont de l'Alzette, la rue St-Ulric, la rue de Prague, le boulevard de la Pétrusse, l'avenue de la Gare, l'avenue de la Liberté, le pont Adolphe, la rue de l'Athénée et la rue Notre-Dame, d'où les astronautes gagnèrent l'Hôtel de Ville à pied au milieu d'une foule enthousiaste. Tout le long du parcours, d'ailleurs, une foule très importante réserva un accueil extrêmement chaleureux aux astronautes d'Apollo 12.

A l'Hôtel de Ville, Madame le Bourgmestre Colette Flesch, entourée des membres du collège échevinal, reçut en des termes élogieux les astronautes et leurs épouses qui s'inscrivirent ensuite dans le livre d'or de la capitale. De part et d'autre des cadeaux furent en outre échangés.

Dans le courant de l'après-midi, les astronautes et leurs épouses se rendirent à pied de l'Hôtel Cravat au Palais grand-ducal par la rue Notre-Dame, la rue du Fossé et la rue de la Reine.

Lors de l'audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, les astronautes remirent à Son Altesse Royale le Grand-Duc un cadeau destiné au peuple luxembourgeois : quelques fragments de roche lunaire ainsi qu'un cadeau personnel.

De leur côté, les astronautes reçurent des mains du Grand-Duc les insignes d'officiers dans l'Ordre national de la Couronne de Chêne.

En fin d'après-midi eut lieu une conférence de presse au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg, en présence d'élèves de tous les établissements scolaires du pays. Les princesses Marie-Astrid et Margaretha ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères, M. Gaston Thorn, assistèrent à cette conférence.

La journée des astronautes fut clôturée par un dîner de gala offert par le Président du Gouvernement, M. Pierre Werner, dans les salons de l'Hôtel du Ministère des Affaires Etrangères. Des cadeaux furent échangés ici entre les trois astronautes américains et Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Dans la matinée du 25 février, les astronautes quittèrent Luxembourg par avion à destination du Danemark. Ils furent salués à leur départ d'avion par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

La visite à Luxembourg des astronautes, qui a connu un très grand succès populaire, marquera une date importante dans les annales de la Ville de Luxembourg.

Visite officielle à Luxembourg du Ministre israélien des Affaires Etrangères

Les 25 et 26 février 1970, Monsieur Abba Eban, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël, a fait une visite officielle à Luxembourg, répondant ainsi à une invitation qu'il avait acceptée récemment lors de la visite officielle de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché en Israël au mois de novembre 1969. C'est avec un intervalle de moins de deux ans que le Ministre israélien des Affaires Etrangères s'est rendu à deux reprises en visite officielle à Luxembourg, la première de ses visites remontant en effet au 28 mars 1968.

Le Ministre israélien des Affaires Etrangères arriva à Luxembourg le 25 février en fin d'après-midi par hélicoptère, venant de Bonn. Il fut accueilli à sa descente d'avion par Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, entouré

de M. Dory Oppenheim, Consul général honoraire d'Israël à Luxembourg, et de plusieurs membres du Consistoire israélite.

Monsieur Abba Eban était accompagné de M. Moshé Alon, Ambassadeur d'Israël à Bruxelles, M. Yohanan Meroze, Directeur de la Division Europe Occidentale, M. Amnon Ben-Yohanan, Secrétaire politique du Ministre, M. Nissim Yaish, Conseiller d'Ambassade, M. Gad Elron, Conseiller d'Ambassade, et de M. Isaac Aviram, Secrétaire d'Ambassade.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert en l'honneur de Monsieur Abba Eban au Ministère des Affaires Etrangères par Monsieur le Ministre Gaston Thorn. Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées à l'issue du dîner par les deux Ministres des Affaires Etrangères :

Allocution de Monsieur Gaston THORN

Il y a presque deux ans que vous avez fait votre première visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg, deux ans qui ont vu malheureusement une escalade de plus en plus dangereuse du conflit qui oppose votre pays au monde arabe.

Nous aurions souhaité que votre visite d'aujourd'hui se soit faite dans une atmosphère internationale plus détendue, plus encourageante. Il n'en est malheureusement rien.

Tout récemment, en m'invitant en Israël, vous m'avez permis de me familiariser sur place avec les immenses problèmes qui se posent. Mais comment ne pas avoir été frappé d'abord par votre peuple et l'œuvre extraordinaire qu'il a accompli dans moins d'une génération.

La construction de l'Etat d'Israël fut pour nous, spectateurs du dehors, une aventure des plus passionnantes. Depuis le temps déjà lointain où vos fondateurs Théodor Hertzl et Chaïm Weizmann se sont faits les ardents porte-parole de l'idée d'une nation juive sur la terre de vos ancêtres nous avons assisté à l'activité tenace des pionniers de votre Etat. Accourus de tous les horizons de la diaspora vers son centre de gravité, la terre de Palestine, ils ont fortifié les assises de votre futur Etat.

Le génie de votre race leur a fait accomplir des exploits dans tous les domaines, culture des terres et industrialisation, des hommes de science travaillant à côté d'ouvriers et d'artisans à la même tâche. D'une région rocailleuse et aride ils ont fait une oasis de verdure.

Ce qui m'a frappé le plus en Israël, c'est cette volonté de vivre et de converger par tous les moyens vers l'unité. C'est cette volonté qui soulève notre admiration et c'est elle qui donne à votre pays le droit incontestable à son existence étatique.

Rien d'étonnant donc que la reconnaissance de votre Etat et l'entrée d'Israël dans le concert des nations furent saluées et appuyées par le Luxembourg comme par la grande majorité des pays dans le monde entier.

Nous considérons comme essentiel que tous les Etats reconnaissent l'existence légitime d'Israël et reconnaissent le droit du peuple israélien de vivre

en paix et en sécurité dans le cadre d'un Etat politiquement et économiquement viable.

Nous regrettons donc vivement que votre pays doive continuer de lutter pour son existence.

Il y a deux ans et demi votre armée s'est portée sur les rives du canal de Suez, sur les hauteurs de Golan et jusqu'au cours du Jourdan pour desserrer une étreinte et une menace jugée insupportable.

Face à cette situation, le peuple luxembourgeois, qui a souffert vos souffrances des années quarante comme il a suivi avec compassion et souvent avec sympathie votre lutte héroïque pour le droit à la vie, ne comprendrait pas que dans la victoire le peuple d'Israël ne témoigne pas de la même magnanimité et de la même grandeur d'âme dont vous avez su faire preuve aux heures sombres de votre histoire.

Mon cher collègue, ce n'est pas le moment d'approfondir le sujet, de parler de la résolution du Conseil de Sécurité que nous avons votée, ni de l'interprétation de cette résolution qui est autre chose, ou encore des bons offices des Quatre Grands, etc. Notre session de travail de demain matin nous donnera ample occasion de le faire. Mais je ne veux pas vous cacher dès maintenant le plaisir que cette perspective me procure et l'extrême importance qui je lui accorde.

En effet, personne n'a plaidé la cause d'Israël avec une autorité et une compétence plus brillante que vous, que ce fût dans l'enceinte des Nations Unies où vous avez longtemps agi comme ambassadeur de votre pays, ou que ce fût comme chef de la diplomatie israélienne.

Je ne peux et ne veux pas croire que les efforts inlassables que vous déployez pour trouver une solution pacifique ne soient pas couronnés un jour de succès.

Chaque semaine nous apporte des actes de plus en plus irresponsables perpétrés par des extrémistes et nous nous demandons avec stupeur jusqu'où peut aller cette escalade apparemment sans fin. Il y aura toujours des gens pour dire que le temps arrange les choses, d'autres pour affirmer que le temps travaille pour tel ou tel parti, je suis de ceux qui pensent que le temps qui s'écoule dans la terreur n'arrange rien, même pas à longue échéance.

J'espère et je souhaite de tout cœur que les hommes de bonne volonté que nous sommes, vous et moi parmi tant d'autres, finissent par mettre un terme à ce conflit et réussissent à apporter la paix dans cette région qui en a tant besoin.

Mon cher collègue, je lève mon verre à cette paix et à l'avenir du peuple d'Israël, de ce peuple que nous honorons aujourd'hui en votre personne.

Allocution de Monsieur Abba EBAN

Monsieur le Ministre, chers Amis,

C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi de nous trouver ce soir parmi vous au Luxembourg et de renouer ainsi les liens d'amitié et de compréhension mutuelle qui unissent nos deux peuples dans un esprit de coopération internationale et de solidarité humaine.

Nous nous retrouvons entre amis et je considère mon premier devoir de vous apporter un salut fraternel du peuple d'Israël qui tout en luttant pour sa sécurité et sa paix continue à œuvrer sur la voie du progrès et du développement.

Nous sommes tous deux des pays petits en étendue mais membres égaux dans la famille des nations. Ceci implique pour nous et nous en sommes pleinement conscients, des obligations et des devoirs internationaux et une loyauté envers des principes de base incontestables même dans le monde qui nous entoure aujourd'hui. C'est le droit de tous les peuples à leur liberté et à leur indépendance. C'est le droit de tous les pays à vivre en commun en paix et en sécurité.

Voici, Mesdames, Messieurs, le cadre même du drame qui accable aujourd'hui les peuples du Moyen Orient et qui est, à juste titre, une source de préoccupation des nations partout ailleurs dans le monde. L'aspiration profonde du peuple d'Israël à la paix et à des relations de bon voisinage avec les pays qui l'entourent, n'a pas encore été réalisée. L'accomplissement de cette tâche dépend naturellement avant tout des peuples de cette région et de leurs gouvernements. Mais il est bien évident que ceux, à travers le monde, qui ont à cœur la cause de la paix doivent à leur tour œuvrer pour atteindre ce but en adoptant une attitude ferme contre toute belligérence et pour un accord mutuel de paix entre Israël et les pays arabes.

C'est une grande satisfaction pour moi, Monsieur le Ministre, de rappeler ici ce soir votre visite chez nous l'automne dernier et de vous apporter des salutations des nombreux amis que vous avez su acquérir lors d'une visite si courte chez nous. Cette confiance, cet estime et franchise qui ont toujours caractérisé nos entretiens sont, pour moi, et pourquoi pas le dire, un encouragement précieux de persister dans un effort de se concentrer sur ce qui est vraiment essentiel et de voir simple et clair dans des situations qui,

hélas trop souvent ne le sont pas. Que ce soit la cause de la paix du Proche Orient ou celle de la coopération dans le cadre européen ou de la Communauté Economique Européenne le Luxembourg, par votre éminente entremise, a soutenu les thèses basées sur la raison et la responsabilité internationale.

Permettez moi, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, de vous exprimer une fois de plus notre profonde gratitude pour votre amitié et vous remercier pour la cordialité de votre accueil, je lève mon verre au progrès et à la prospérité du Luxembourg et à l'amitié de nos deux pays.

Le 26 février, le Ministre des Affaires Etrangères d'Israël et le Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché eurent une séance de travail à la Maison de Cassal, entouré des membres de la suite et des principaux collaborateurs.

En fin de matinée, Monsieur Abba Eban fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc, et il eut également une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

L'après-midi fut clôturée par une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères.

Dans la soirée, le Ministre des Affaires Etrangères d'Israël fit à la tribune des « Amis d'Israël Luxembourg », une conférence publique sur le thème suivant : « Perspectives de Paix au Moyen-Orient », en présence de nombreuses personnalités et d'une importante assistance.

Monsieur Abba Eban, Ministre israélien des Affaires Etrangères, quitta Luxembourg le 27 février par avion à destination de Londres. Il fut salué à son départ par Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, et de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, Monsieur Dugald Malcolm.

La Clôture de la Campagne contre la Faim au Grand-Duché

Le 24 janvier 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a assisté au Studio du nouveau théâtre municipal à Luxembourg à la séance académique organisée par le comité luxembourgeois pour la campagne mondiale contre la faim, à l'occasion de la clôture de la campagne nationale contre la faim au Grand-Duché.

La cérémonie eut lieu en présence de nombreuses personnalités du monde diplomatique et de la vie politique. L'encadrement musical fut assuré par la chorale « Jong Letzeburg », sous la direction du professeur Julien Hoffmann.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Carlo Meintz, président du comité luxembourgeois pour la campagne mondiale contre la faim, et par Monsieur J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Ministre, Monsieur J.-P. Buchler :

S'il incombe, aujourd'hui, au membre du gouvernement qui a dans ses attributions les affaires de l'agriculture, de prendre la parole devant vous, c'est pour souligner l'attachement de ceux qui produisent la nourriture des hommes à l'idée de savoir chaque homme manger à sa faim. C'est aussi pour rappeler le souvenir affectueux du premier président du Comité luxembourgeois pour la campagne mondiale contre la faim, feu M. Mathias Gillen, ancien directeur de l'Administration des services agricoles de l'Etat.

La séance académique de ce 24 janvier 1970 est placée sous le signe de l'affirmation du Comité luxembourgeois pour la campagne mondiale contre la faim et de l'œuvre hautement humanitaire entreprise par lui.

Il y a quelques instants, nous avons écouté le président du Comité, M. le professeur Meintz, proclamer la volonté de son Comité, de participer activement à la prolongation, pour une nouvelle décennie, de la campagne mondiale contre la faim.

Cette bonne nouvelle procure à nous tous une profonde satisfaction.

Aussi, voudrais-je, au nom du gouvernement, exprimer à vous tous, MM. les présidents, membres et collaborateurs dévoués du Comité, mes sentiments de vive reconnaissance pour l'action si fructueuse accomplie par vous au cours des dernières années. Ces remerciements vont aussi à ceux qui vous ont accordé leur soutien moral et matériel.

Connaissant l'enthousiasme que vous tous portez à la réalisation des objectifs de votre action — les résultats obtenus par vous en font foi — et connaissant aussi les dispositions innées du modeste et, petit peuple luxembourgeois, d'être toujours et partout présent quand il s'agit de venir en aide à ceux qui souffrent, je ne doute pas un seul instant du succès grandissant de votre œuvre. Pour l'accomplir, M. le président, vous pouvez aussi compter sur l'appui du gouvernement.

Le délégué de l'O.A.A., M. Weitz, dont je me plais à saluer l'aimable présence parmi nous, vient de définir les grandes lignes du nouveau programme décennal de la lutte contre la faim dans le monde. De son exposé nous avons retenu que ladite lutte s'oriente de plus en plus vers des actions concertées pour le développement du tiers monde, qui souffre d'un manque latent de développement économique.

Nous sommes particulièrement heureux de cette orientation du programme et nous apprécions à sa juste valeur l'effort fait par les initiateurs et les promoteurs d'un tel programme mondial. Pour bien saisir la portée de l'action poursuivie et de l'importance des moyens à mettre en œuvre, il faut savoir que la population du monde développé représente environ 34% de la population totale et dispose de 87% du produit matériel brut, alors que le monde peu développé, avec 66% de la population mondiale, n'a guère que 13% du dit produit.

Que dans de telles conditions de déséquilibre total la faim devient le fléau mortel de centaines et de centaines de millions d'humains n'est pas surprenant. Ce qui, toutefois, peut nous surprendre et nous impressionner c'est le peu d'empressement mondial, de la part des riches de cette terre, de s'attaquer résolument et méthodiquement à la solution de ce problème crucial pour l'humanité entière. Il ne s'agit point de faire mobiliser, un peu partout dans le monde, des vivres pour sauver les affamés, mais bien de combattre la faim des pays par le renforcement méthodique des actions de développement économique, dont les pays et régions défavorisés et surpeuplés ont le plus dramatiquement besoin. Ces actions doivent nécessairement et surtout comporter l'aide et l'assistance technique, la planification de l'enseignement et la formation des maîtres indigènes de demain.

Pour que ces aides multiples et multilatérales portent les fruits escomptés, il faut que ceux qui les concèdent, ou sont prêts à le faire, prennent con-

science des espoirs que porte en lui le développement tel qu'il est conçu dans le programme décennal de la lutte mondiale contre la faim, et aussi des voies à suivre que ce programme indique et impose à nous tous.

Si dans cette optique des choses nous examinons les actions entreprises par le Comité luxembourgeois, nous devons constater, avec beaucoup de satisfaction, que ces actions se situent parfaitement dans la ligne tracée par le programme décennal défini. Pour illustrer cette constatation, je n'ai qu'à citer l'action hardie et combien réconfortante, poursuivie depuis des années dans la Haute Volta, de notre jeunesse agricole organisée dans le « Letzeburger Jongbaueren-a Jongwönzerbond ».

Bien sûr, les actions d'aide de notre pays ne joueront pas un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs posés par le programme d'entraide mondiale. Mais elles valent surtout par leur exemple, par leur bonne intention. Elles sont surtout précieuses, parce qu'elles sont soutenues par la jeunesse de notre pays.

Cette jeunesse d'aujourd'hui, qui est de plus en plus pénétrée de l'esprit et de sentiments d'équité et de justice sociales, s'attaque résolument au dialogue public du genre de problèmes dont vous vous occupez, M. le président. C'est à cette jeunesse de notre pays que, je me permets d'adresser un appel pressant de soutenir, sans relâche, votre action. À l'avance, nous sommes surs des résultats à attendre.

Altesse Royale,

Qu'il me soit permis de terminer mes brèves réflexions dans un hommage de profonde gratitude à Votre Altesse Royale, Qui souligne, par Sa présence, l'importance et l'attachement qu'Elle accorde à la noble action du Comité luxembourgeois pour la campagne mondiale contre la faim.

Après le discours de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Son Altesse Royale le Grand-Duc remit des chèques pour un montant total de 2 310 000 francs aux responsables des sept projets qui seront financés par les fonds recueillis au Grand-Duché dans les pays tiers, à savoir : construction d'une école avec ateliers et dépendances agricoles à Imansgho en Haute-Volta (1 000 000 fr); introduction d'un meilleur outillage pour les petites fermes des zones montagneuses en Equateur (500 000 fr); octroi de bourses d'études pour la formation de cadres indiens (240 000 fr); reboisement d'une région aride au Mali (200 000 fr); diffusion de fiches techniques et pédagogiques de coupe-couture en Afrique (150 000 fr); construction d'un puits et d'une station de pompage avec dépendances en Inde (120 000 fr); travaux de construction pour l'« Ile de Paix » de Kalakkad-Madras (100 000 fr).

La manifestation fut clôturée par un discours de Monsieur Charles Weitz, coordinateur de la Campagne mondiale contre la faim à la « Food and Agriculture Organization » (F.A.O.), qui remercia bien sincèrement le peuple luxembourgeois de sa générosité, et définit les grandes lignes du nouveau programme décennal de la lutte contre la faim dans le monde, lutte qui s'oriente de plus en plus vers des actions concertées pour le développement du tiers monde.

Nouvelles de la Cour

Mois de janvier

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 7 janvier 1970 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu successivement en audience les Chefs de Mission du Corps Diplomatique, le Président de la Chambre des Députés, les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Monseigneur l'Evêque, Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat et les Représentants de la Force Armée.

*

Le 8 janvier 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne.

*

Le 10 janvier 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur T. Swaminathan, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Inde.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Lujó Toncic-Sorinj, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Paul Wilwertz, ancien Bourgmestre, et Mademoiselle Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

*

Le 21 janvier 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Jaime Alba, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Italie.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 22 janvier 1970 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

*

Le 25 janvier 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu Monsieur Habib Bourguiba Jr., Ministre des Affaires Etrangères de Tunisie.

Mois de février

Le 2 février 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Paul Tremblay, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

*

Le 18 février 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence

Monsieur Ferdinand-Léopold Oyono, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Cameroun.

*

Le 26 février 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Abba Eban, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de janvier

Au cours du mois de janvier le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions des 6 et 9 janvier, le Conseil a entendu un rapport du Ministre des Affaires Etrangères sur ses récents contacts sur le plan étranger ainsi qu'un exposé du Ministre de l'Intérieur sur les progrès en cours dans la formation des collèges échevinaux. Le Conseil a fait en outre le point des projets de loi en préparation ou en instance devant le Conseil d'Etat et la Chambre des Députés et a arrêté certaines priorités. Il a délibéré sur une modification de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat, au vu de l'avis que le Conseil d'Etat a rendu sur le projet gouvernemental. Ce projet sera incessamment déposé à la Chambre des Députés. Il a délibéré sur le financement de la construction de la nouvelle Foire Internationale et sur les moyens de réduire les frais d'infrastructure qu'occasionnera l'implantation de ses bâtiments. Le Conseil a également approuvé le projet de règlement du Gouvernement en Conseil portant modification de celui du 23 novembre 1968 fixant les conditions de louage de service et de rémunération des employés de l'Etat. Il a arrêté définitivement le projet de réforme du Statec et a eu un échange de vues sur le projet de réforme de l'Administration des Eaux et Forêts. Il a approuvé certaines modifications au cadre de la Caisse d'Epargne. Le Conseil a aussi délibéré sur une offre de cession de l'Office des Assurances Sociales du bâtiment du Sanatorium de Vianden et sur les travaux de modernisations qui s'y imposent. Il a arrêté le placement de l'avoir du Fonds Communal de Péréquation conjoncturale. Finalement le Conseil a approuvé un projet de loi portant réglementation du commerce des semences et plants et du projet de règlement grand-ducal concernant la moutarde.

Lors des réunions des 16 et 23 janvier, le Conseil a passé en revue les différents aspects du plan de stabilisation, enregistré les actions déjà entreprises et fixé les directives pour les actions futures. Dans cet ordre d'idées le Conseil a arrêté les lignes de conduite pour la politique de crédit en ce qui concerne la construction et les ventes à tempérament. Le Conseil a évalué également la situation dans le secteur de la construction et spécialement de la main-d'œuvre disponible ainsi que les moyens d'amélioration du recrutement des travailleurs étrangers. Il a pris connaissance de l'état actuel de la surveillance des prix et a résolu de poursuivre l'action de

stabilisation. Le Conseil a aussi procédé à un échange de vues sur une adaptation de la législation concernant l'échelle mobile et mis au point une formule qui sera soumise incessamment à l'appréciation du Conseil Economique et Social. Cette formule prévoit une adaptation en pourcentage au lieu d'une adaptation en points tout en donnant un avantage de départ aux salariés. Il a approuvé un projet de loi tendant à conférer au Grand-Duc le pouvoir de réglementer certaines matières économiques et financières. Le Conseil a décidé d'entamer les opérations préliminaires à la liquidation de l'Office Commercial de Ravitaillement et a eu un échange de vues sur les problèmes que pose l'urbanisation du Plateau de Kirchberg et la méthode de leur financement. Finalement le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal modifiant l'article 18 de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 concernant le contrôle des viandes.

Au cours de la réunion du 30 janvier, le Ministre de l'Intérieur a fait rapport sur l'état actuel de la formation des collèges échevinaux dans diverses localités soumises au régime du vote proportionnel. En ce qui concerne la Ville d'Esch-sur-Alzette, le Conseil a défini l'attitude du Gouvernement suivant les éventualités qui découleront d'un rapport qui sera remis incessamment par le Commissaire de District. Le Conseil a eu un échange de vues sur l'admission dans notre pays de ressortissants étrangers ainsi que sur le statut des réfugiés politiques. Il a approuvé un projet d'accord culturel avec l'Autriche. En dehors d'un développement des relations des deux pays dans le domaine de la science et de la culture, ce projet d'accord fixe certaines équivalences d'études en faveur d'étudiants luxembourgeois qui suivent des enseignements en Autriche. Le Conseil a également arrêté les procédures et les formulaires concernant l'inventaire de tous les biens mobiliers de l'Etat prescrit par l'article 5 de la loi du 19 février 1931 sur la Chambre des Comptes, afin d'assurer l'existence l'emploi et la conservation de ces biens. Il a approuvé un projet de loi permettant le rachat des années passées dans un service privé devenu service d'une commune. Il a aussi eu un échange de vues approfondi sur le statut des membres de la Musique Militaire. Le Ministre de la Force Publique a été chargé de parfaire l'examen de la question et de concrétiser les idées retenues dans les propositions de texte. Finalement le Conseil a approuvé un projet d'arrêté grand-ducal déterminant la qualification professionnelle des experts-comptables indépendants.

Réunions durant le mois de février

Au cours du mois de février, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 13 février, le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur une étude soumise par le Ministre de la Famille concernant l'orientation future du système des allocations

familiales. En conclusion le Conseil a retenu 1) qu'il n'y a pas lieu de modifier dans l'état actuel des choses les dispositions concernant l'allocation familiale pour enfant unique ; 2) il a décidé de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation des montants des allocations familiales pour chaque enfant à partir du troisième enfant, qui, conformément au plan pluriannuel, sera mis en vigueur le 1^{er} janvier 1971 ; 3) il a chargé le Ministre de la Famille d'élaborer des propositions sur l'octroi d'une aide à la formation à partir de l'âge de 16 ans ; 4) il a décidé en même temps de procéder à une programmation sociale s'étendant sur la période de 1970 à 1975. Cette programmation comportera une projection financière de l'évolution tant de la législation sociale actuelle que des améliorations à y apporter. Cette programmation s'insérera dans le cadre de la programmation pluriannuelle et sera établie en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les milieux intéressés. Le Conseil a en outre discuté sur les conclusions du rapport du groupe de travail « Bâtiment 1970 » et sur les mesures d'urgences qu'il s'agit de prendre pour faire face à la pénurie de la main-d'œuvre. Il a notamment donné des orientations concernant le recrutement pour la main-d'œuvre étrangère, l'amélioration de ses conditions d'accueil et de logement, la formation professionnelle accélérée ainsi que sur certains aménagements d'ordre social à la législation existante p. ex. la perte de travail pour cause d'intempéries. Dans cet ordre d'idées il a aussi évoqué le problème de la rationalisation de l'industrie du bâtiment. Le Conseil a aussi passé en revue la législation actuelle sur le contrôle sanitaire de la viande. Il a

reconnu la nécessité d'une réglementation à caractère national sur la base de critères déterminés et permettant de mieux coordonner l'action des différents organismes responsables de l'inspection sanitaire. En outre le Gouvernement entreprendra dans le cadre de l'aménagement général du territoire une étude sur les capacités et les besoins en abattoirs du pays. Finalement le Ministre de l'Intérieur a porté à la connaissance du Conseil la teneur de l'enquête sur la construction du Centre Sportif de Differdange.

Réuni le 20 février, le Conseil a approuvé un projet de loi réglementant la mise en vigueur des directives du Conseil des Communautés Européennes et l'organisation de la répression des infractions aux règlements C.E.E. Il a approuvé le projet de loi relatif aux ventes d'immeubles à construire. Il s'agit d'un projet devant permettre d'obtenir avec de meilleures garanties la propriété d'un logement soit par la construction en copropriété soit par l'acquisition de maisons unifamiliales dans une cité équipée en commun. Le Conseil a eu en outre un échange de vues sur le projet de règlement grand-ducal portant réglementation de l'examen médical d'aptitude au travail des adolescents. Il a délibéré sur certaines questions spéciales lui soumises en matière de pension de survie et qui feront éventuellement l'objet de modifications des dispositions de la loi en vigueur. Il a formulé des propositions pour la nomination de directeurs-adjoints dans l'enseignement technique et professionnel. Finalement le Conseil a évoqué divers problèmes d'actualité de la politique européenne et notamment l'application du Traité sur la fusion des exécutifs ainsi que le problème d'équilibre des marchés agricoles.

Nouvelles diverses

BENELUX

Le Groupe de travail ministériel de la Santé publique du Benelux s'est réuni le 2 février 1970 à Bruxelles sous la présidence de M. Nameche, Ministre belge de la Santé publique.

A cette réunion participaient du côté des Pays-Bas, M. Kruisinga, Secrétaire d'Etat des Affaires sociales et de la Santé publique et du côté de Luxembourg, Madame Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé publique.

Les ministres ont pris connaissance des premiers résultats de l'exécution du programme de travail élaboré suite à la Conférence intergouvernementale du Benelux les 28 et 29 avril 1969 à La Haye.

Ils ont décidé de la création d'un Service commun Benelux d'enregistrement des médicaments en vue d'unifier sur le plan Benelux le marché de ces produits et d'harmoniser les législations dans ce secteur.

Ils ont passé en revue les premières propositions relatives à la suppression des contrôles aux frontières

intra-Benelux à partir du 1^{er} novembre 1970, qui dans le domaine de la santé publique, se rapportent notamment à la viande.

Les ministres établiront un programme de coopération en matière de santé publique et notamment de recherche médicale visant à éviter des doubles emplois.

Ils ont passé en revue l'évolution de la politique en matière de santé publique dans les trois pays.

Les ministres ont donné les instructions nécessaires pour que le Comité d'Hygiène Benelux reprenne ses activités.

Les ministres ont fortement insisté pour qu'à l'avenir il soit accordé une grande priorité à la recherche d'une solution au problème de la pollution de l'eau et de l'air. Ce point de vue devra aussi être défendu au sein d'autres organisations internationales.

Ils ont également donné des instructions pour que les experts participant aux organisations internatio-

nales prennent dans ces organismes autant que possible un point de vue commun Benelux.

*

Les Ministres de l'Agriculture belge, néerlandais et luxembourgeois se sont réunis le 9 février 1970 à Bruxelles, au siège du Secrétariat général de l'Union économique Benelux, en présence de membres du Collège d'Impulsion instauré par le Comité de Ministres de l'Union économique, afin de prendre connaissance de l'état d'avancement de la concertation de la commission du Benelux de l'Agriculture, du Ravitaillement et de la Pêche, particulièrement en ce qui concerne l'exécution des décisions prises au cours de la Conférence intergouvernementale du mois d'avril 1969.

A la réunion, présidée par M. Ch. Heger, Ministre belge de l'Agriculture, assistaient M. Lardinois P., Ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche et M. J.-P. Buchler, Ministre luxembourgeois de l'Agriculture.

Les ministres de l'Agriculture se sont particulièrement attachés aux problèmes vétérinaires et phytosanitaires, à l'égard desquels les gouvernements se sont engagés à « promouvoir l'instauration, au 1^{er} novembre 1970, d'un régime coordonné vis-à-vis des pays tiers, englobant la reconnaissance réciproque des expertises vétérinaires et phytosanitaires exécutées dans les pays partenaires ».

Les ministres ont procédé à un échange de vues à propos des rapports présentés par la Commission relatifs e.a. à la suppression des frontières intérieures à la date du 1^{er} novembre 1970 ; ils ont chargé la Commission d'intensifier ses activités en matière d'harmonisation, de les terminer, si possible, pour le mois de juin 1970 et de les soumettre sous la forme de propositions au Comité de Ministres.

*

Le Groupe de travail ministériel pour les Classes moyennes s'est réuni le 17 février 1970 à Luxembourg en présence de quelques membres du Collège d'Impulsion institué par le Comité de Ministres.

A la réunion, présidée par M. M. Mart, Ministre luxembourgeois de l'Economie Nationale, des Classes moyennes et du Tourisme, assistaient M. Ch. Hanin, Ministre belge des Classes moyennes et M. L.J.M. Van Son, Secrétaire d'Etat néerlandais aux Affaires économiques.

Les ministres ont approuvé un rapport relatif aux travaux effectués dans le cadre de la Commission spéciale Benelux pour les Classes moyennes portant sur la période se situant entre le 1-7-1968 et le 31-12-1969. Ils ont également marqué leur accord avec les positions défendues par les délégations du Benelux à la C.E.E.

Ils ont pris connaissance d'un rapport intérimaire concernant l'évolution récente en matière de sous-traitance en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Les ministres ont chargé la Commission de poursuivre les travaux et de leur faire pour la prochaine réunion un rapport indiquant les conditions

de succès de la sous-traitance, ainsi que les obstacles éventuels à supprimer plus particulièrement en ce qui concerne les contacts inter-régionaux au-delà des frontières.

Ils ont eu un échange de vues au sujet d'un rapport établi à leur demande, concernant les transformations structurelles des petites et moyennes entreprises dans les trois pays et portant plus particulièrement sur la situation dans le secteur du commerce de détail et dans celui des hôtels, cafés, restaurants. Les ministres ont demandé d'approfondir davantage l'étude de certains secteurs spécialisés où les petites et moyennes entreprises sont particulièrement bien représentées.

C'est avec satisfaction que les ministres ont, d'autre part, pris connaissance de la tendance positive de la récente réponse de la Commission des C.E.E. au mémorandum adressé dans le courant du mois de mai 1969 par le Groupe de travail ministériel pour les Classes moyennes, et dans lequel étaient faites des suggestions au sujet d'un programme de politique C.E.E. à l'égard des petites et moyennes entreprises. Les ministres se sont mis d'accord sur une action concertée afin de poursuivre les buts exprimés dans le mémorandum.

*

Visite officielle de Monsieur Gaston Thorn au Caire

A l'invitation de Monsieur Mahmoud Riad, Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe Unie, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, s'est rendu en visite officielle au Caire du 14 au 17 janvier 1970.

Au cours de sa visite au Caire, Monsieur Gaston Thorn a eu de longs entretiens avec son homologue égyptien, M. Mahmoud Riad.

Le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères a également été reçu à cette occasion par le Président Nasser.

*

Clearing pour les Euro-Obligations

Le 3 février 1970 s'est tenue à Luxembourg la réunion constitutive du Syndicat d'Etude pour le Projet CEDEL (Centrale de Livraison). Il s'agit d'un système international et indépendant de clearing pour les Euro-obligations.

Les banques suivantes ont officiellement déclaré adhérer au Syndicat :

Algemene Bank Nederland N.V. ; Andresens Bank A/S ; Banca Commerciale Italiana ; Banca Nazionale del Lavoro ; Banco Ambrosiano ; Banco del Gottardo ; Bankers Trust ; Bank of London and South America Limited ; Banque de Bruxelles S.A. ; Banque de Paris et des Pays-Bas pour le Grand-Duché de Luxembourg S.A. ; Banque du Benelux — La Luxembourgeoise S.A. ; Banque Générale du Luxembourg S.A. ; Banque Internationale à Luxembourg S.A. ; Banque Lambert SCS ; Banque Lambert - Luxembourg S.A. ; Banque Nationale de Paris ; Banque Troillet S.A. Luxembourg ; Chase Manhattan Bank ; Commerz-

bank International S.A. ; Compagnie Luxembourgeoise de Banque S.A. ; Crédit Commercial de France ; Crédit Commercial de France (Suisse) S.A. ; Crédit du Nord ; Crédit Européen S.A. ; Crédit Général de Belgique ; Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine ; Crédit Lyonnais ; Deposit and Finance Bank S.A. ; Dewaay, Cortvriendt, Eliot, Van Campenhout & Cie ; Hambros Bank Limited ; Investors Bank Luxembourg S.A. ; Kleinwort, Benson Limited ; Kredietbank N.V. ; Kredietbank S.A. Luxembourgeoise ; Nederlandsche Middenstandsbank N.V. ; Société Générale Alsacienne de Banque ; Unibanque S.A. ; Wells Fargo Bank N.A. ; Westdeutsche Landesbank Girozentrale.

Le montant global des propositions de participation financière de ces banques a atteint plus du double du montant requis pour le financement de l'étude envisagée, ce qui a provoqué une réduction correspondante des appels de fonds par rapport aux montants offerts.

Le Syndicat d'Etude a confié la responsabilité de l'étude approfondie du Projet CEDEL à une firme d'organismes-conseils de réputation internationale, la Fiduciaire Générale du Luxembourg, qui bénéficiera du concours du Professeur Georg Bruns de Francfort, éminent expert en matière de Caisses de compensation de valeurs mobilières. Ce travail d'étude sera entamé immédiatement.

Au cours de cette réunion, l'assemblée a élu un Groupe de Liaison constitué de grandes banques des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Continent, assurant ainsi une large représentation géographique, reflet de la composition du Syndicat. Les membres du Groupe de Liaison ont eu, au cours d'un déjeuner qui suivit la réunion, un premier échange de vues.

Les membres du Syndicat ont noté avec satisfaction les indications de support reçues d'autres sources, indications qui confirment le caractère d'ouverture et de neutralité fondamentales marquant l'initiative du Projet CEDEL. C'est dans le même esprit qu'ils ont décidé d'informer de cette initiative les différentes associations bancaires nationales et internationales des pays intéressés à l'Euro-marché.

*

Nouvelle implantation industrielle au Grand-Duché de Luxembourg

Le Ministre de l'Economie Nationale a annoncé le 6 février 1970 que le Gouvernement et le groupe industriel AMERACE-ESNA CORPORATION, ayant son siège social à New York, Etats-Unis, ont mis au point un accord, aux termes duquel le groupe américain établira dans le Grand-Duché de Luxembourg, au cours des prochains mois, une entreprise pour la fabrication de séparateurs de batteries en PVC.

La nouvelle entreprise sera localisée à Kehlen, sur un site industriel d'une superficie de 4 hectares. Une société anonyme de droit luxembourgeois sera constituée incessamment. Le projet d'investissement sera réalisé en deux étapes.

Pendant la première phase, le coût d'investissement s'établira à quarante millions de francs, fond

de roulement non compris. Pendant une deuxième étape, un investissement additionnel de vingt millions de francs s'y ajoutera.

Vingt emplois seront nouvellement créés au début, chiffre qui passera à moyen terme à environ quarante.

L'entreprise se propose d'écouler son produit essentiellement dans les pays du Marché Commun et au Royaume Uni.

La société AMERACE-ESNA est un groupe industriel à la production largement diversifiée, occupant dans quelque 36 usines environ 7400 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 7 milliards de francs luxembourgeois.

*

Une nouvelle usine Goodyear au Grand-Duché

Des plans concernant la construction, à Bissen (Luxembourg), d'une usine pour la fabrication de câbles d'acier pour entoilages de pneumatiques ont été annoncés le 19 février par Goodyear Tire & Rubber Company et par le Gouvernement luxembourgeois.

L'investissement sera de l'ordre de 375 millions de francs luxembourgeois.

L'annonce a été faite conjointement à Luxembourg, par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale et à Akron/Ohio, par le Président de Goodyear Tire & Rubber Company, Monsieur Russell De Young.

L'usine sera exploitée par une société nouvellement constituée sous la raison sociale « LUXWIRE S.A. »

Elle sera implantée sur un nouveau site de 46 ha qui sera intégré dans le complexe industriel Goodyear ; ce dernier comprend des usines pour la fabrication de pneumatiques, d'entoilages et de moules, le Centre Technique Goodyear International et un circuit d'essais.

Les travaux de construction débiteront en juillet 1970 et seront achevés dans un an.

La nouvelle entreprise, la première de Goodyear dans le secteur du câble d'acier, fabriquera des fils d'acier pour les usines à pneumatiques du groupe. Elle mettra la société en mesure d'intégrer la technologie du fil d'acier à son stade le plus avancé dans ses travaux de développement du caoutchouc et du pneumatique.

Luxwire, dont l'entrée en activité est prévue pour 1971, sera une unité de fabrication de câbles d'acier des plus modernes au monde.

Le nombre d'emplois sera initialement de 200 environ.

*

Le salaire social minimum au Grand-Duché

Le Ministre du Travail vient de publier le communiqué suivant concernant le salaire social minimum au Grand-Duché :

En vertu du règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 portant nouvelle fixation du salaire social

minimum et en considération du fait que la moyenne semestrielle de l'indice du coût de la vie dépassera la cote 165 le 1^{er} mars 1970, le taux du salaire social minimum sera de 35 fr l'heure et de 7 000 fr par mois à partir de cette date.

Les taux prémentionnés seront applicables à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 18 ans au moins, à l'exception des gens de maison, ainsi que des salariés de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Par application de l'article 18 de la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs les taux minima applicables aux travailleurs masculins et féminins âgés de moins de 18 ans accomplis seront les suivants :

de 17 à 18 ans : 80% = 28,00 fr par heure
ou 5 600 fr par mois

de 16 à 17 ans : 70% = 24,50 fr par heure
ou 4 900 fr par mois

de 15 à 16 ans : 60% = 21,00 fr par heure
ou 4 200 fr par mois.

Il est rappelé que conformément à l'article 119 du Traité instituant la communauté économique européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la conférence des Etats-membres de la C.E.E., aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Il est rappelé également que pour tous les salariés de qualification professionnelle spécifiée à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965, les taux des salaires et appointements minima énumérés ci-dessus seront à majorer de 20%.

*

L'activité de l'ARBED en 1969

La réunion annuelle d'information de l'ARBED s'est tenue le 23 janvier 1970 en présence des cadres et des délégations du personnel de la société. M. Tony Neuman, président, et M. René Schmit, directeur général de l'ARBED, ont présenté un aperçu de l'activité du groupe pendant l'année 1969, alors que M. Guill Konsbruck, directeur général d'ARBED-Participations, a donné des précisions sur l'évolution des participations de la société en cours d'exercice.

Dans son discours d'introduction, M. Neuman a souligné d'abord que la production record de 1969 démontre que la vocation du Luxembourg comme producteur d'acier continue de se développer. Pour l'avenir, le premier souci de l'ARBED sera donc de renforcer la viabilité et la rentabilité de ses usines, en assurant l'indépendance de leur approvisionnement en matières premières et en améliorant l'outil de production.

Abordant le problème de la sidérurgie sarroise, M. Neuman a relevé les pourparlers qui se poursuivent actuellement entre l'ARBED et Röchling en vue d'une collaboration plus étroite entre les usines de Burbach et de Völklingen. Il a toutefois démenti les bruits d'une vente éventuelle de Burbach à Röchling et a exprimé sa confiance dans l'avenir de la sidérurgie sarroise sous condition d'une collaboration

des usines et d'une certaine compréhension des pouvoirs publics.

Quant aux mouvements importants du portefeuille-titres en 1969, M. Neuman a fait observer que les différentes ventes ont été effectuées, non pas par égard à des considérations financières, mais uniquement en vue d'associer l'ARBED aux progrès d'une technologie avancée.

M. Schmit, directeur général, a souligné que l'exercice écoulé a été une année de forte conjoncture pour l'ensemble de la sidérurgie luxembourgeoise, et particulièrement pour l'ARBED. En effet, l'offre de produits sidérurgiques n'a pu suivre la surabondance de la demande et les quantités offertes sur les divers marchés ont dû être limitées. Les capacités de production ont été utilisées à un niveau élevé, l'augmentation des productions d'acier — de 14,6% au Luxembourg et de 14% en Sarre — illustrant la cadence de marche élevée des usines de l'ARBED.

L'évolution des prix de vente n'a suivi que timidement l'augmentation des tonnages demandés et c'est seulement vers mai/juin 1969 qu'elle a pris une tournure plus favorable.

D'autre part, malgré les efforts de rationalisation et de modernisation, le prix de revient n'a cessé d'augmenter. Le coût des matières premières — notamment celui du coke qui a augmenté de 20% depuis 1968 — et les charges salariales sont les principaux moteurs de cette augmentation. M. Schmit a déclaré que, pour pouvoir affronter l'avenir, les dépenses doivent être réduites par tous les moyens, car le boom actuel ne manquera pas de s'atténuer tôt ou tard et, dès maintenant, l'éventualité d'un fléchissement doit être envisagée.

La production d'acier de l'ARBED a atteint en 1969 le niveau record de 6,2 millions de t contre 5,428 millions de t en 1968, soit une augmentation de 14,3%.

Les commandes en carnets des divisions luxembourgeoises se chiffrent au 1^{er} janvier 1970 à 944 500 t, soit une augmentation de plus de 46% par rapport à la date correspondante de 1969. De même, les expéditions de laminés et de tubes des usines luxembourgeoises se sont accrues, en 1969, de 15,1% pour s'élever à plus de 3,85 millions de t. Elles étaient destinées à raison de 72% (67% en 1968) aux pays de la CEE et de 28% (33% en 1968) aux pays tiers. En Sarre, les expéditions ont atteint 973 600 t (+ 19,3%), dont 82% (80% en 1968) ont été vendus dans la Communauté.

Les expéditions de la division ARBED-Felten & Guillaume, Tréfileries Réunies ont progressé de 19,6% en 1969 et ont atteint un total de 495 150 t.

L'approvisionnement en minerai était assuré au Luxembourg pour 41% par des minettes du pays, pour 54% par des minerais français et pour 5% par du minerai riche. En Sarre, le minerai reçu se composait de 53% de minettes lorraines et de 47% de minerai riche.

Le personnel occupé par l'ARBED au Luxembourg et en Sarre s'est élevé au 1^{er} janvier 1970 à 30 473 personnes contre 30 321 au 1^{er} janvier 1969. Le coût salarial horaire moyen d'un ouvrier adulte a pro-

gressé dans les usines luxembourgeoises de 7% en 1969. En outre, le 30 décembre 1969, un nouveau contrat collectif a été conclu avec les syndicats ouvriers du Grand-Duché pour une durée de deux ans.

Le directeur général a déclaré, par ailleurs, que les investissements de l'ARBED dépasseront, en 1970, le montant de 2,9 milliards de francs.

Dans son analyse de la politique suivie par l'ARBED en matière de participations, M. Guill Konsbruck a notamment souligné l'importance de trois transactions conclues par la société, à savoir

- le rachat par l'Eschweiler Bergwerks-Verein de la mine Westfalen dans le bassin de la Ruhr ;
- la cession au groupe néerlandais Philips de la moitié de la participation de l'ARBED dans la Felten & Guillaume Carlswerk A.G., Cologne ;
- la vente à la Oesterreichisch-Amerikanische Magnesit A.G., Radenthein, de la participation de l'ARBED dans la Brohltal A.G., Urmitz.

En ce qui concerne l'achat de la mine Westfalen, M. Konsbruck a précisé que cette opération s'imposait pour assurer l'indépendance de l'approvisionnement des usines du groupe en coke sidérurgique.

Quant à la vente au groupe Philips de 35% des actions de la Felten & Guillaume Carlswerk A.G., Cologne, elle a été réalisée dans l'optique d'associer le groupe F. & G. à une puissante entreprise spécialisée, notamment dans le domaine de la recherche, afin d'assurer, à longue échéance, le développement et, partant, le rendement de cette société.

M. Konsbruck a évoqué, par ailleurs, l'importance des participations de l'ARBED en Amérique du Sud. Afin d'améliorer la productivité de ses usines au Brésil et en Argentine, l'ARBED envisage de choisir parmi ses cadres des éléments capables, expérimentés et rompus aux nouvelles techniques, qui seront délégués temporairement outre-mer pour y résoudre des problèmes essentiellement techniques.

*

La Production de l'ARBED en 1969

Le Service Information et Etudes économiques de l'ARBED a publié au début du mois de janvier 1970 le communiqué de presse suivant concernant la production de l'ARBED en 1969 :

Au cours de l'année 1969, les usines luxembourgeoises et allemandes de l'ARBED ont produit 6 206 074 t d'acier brut contre 5 427 571 t pendant l'année précédente, soit une augmentation de 14,34%.

La répartition selon les régions et les procédés d'élaboration a été la suivante :

Régions	1969 t	1968 t	Augmentation %
Luxembourg	4 957 268	4 324 337	14,64
Sarre	1 104 004	968 711	13,97
Cologne	144 802	134 523	7,64
Procédés			
Acier Thomas	4 018 429	3 573 458	12,45
Acier LD	1 845 818	1 553 652	18,80
Acier Martin	230 415	219 677	4,89

Acier électrique	111 412	-80 784	37,91
Total	6 206 074	5 427 571	14,34

*

Table Ronde « Industries »

Le 6 janvier 1970 a eu lieu au Ministère de l'Economie Nationale, la première réunion de la Table ronde « Industries », convoquée et présidée par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale. A cette Table ronde ont pris part plus d'une soixantaine de représentants du monde industriel luxembourgeois (Fédération des Industriels Luxembourgeois, Chambre de Commerce, Industries chimiques, Industries de transformation des métaux et métaux non ferreux, Industries de l'Energie et de l'Alimentation), les représentants des travailleurs (Letzeburger Arbechterverband, Syndicats Chrétiens et Fédération des Employés Privés), ainsi que des délégués des différents départements gouvernementaux, à savoir : Ministère de l'Economie Nationale, Ministère d'Etat, Intérieur, Travail et Sécurité Sociale, Education Nationale, Transports et Energie.

Rappelons ici que deux autres Tables rondes ont déjà eu lieu sous la présidence de M. Marcel Mart, la première sur « l'industrie sidérurgique » et la deuxième sur « l'artisanat 1980 ».

La Table ronde « Industries » avait pour objet de déterminer les grandes lignes du développement des principaux secteurs industriels de notre pays. Elle était destinée à compléter les renseignements recueillis dans le cadre de la Table ronde « sidérurgie ».

Cette Table ronde doit permettre aux experts de se faire des idées plus précises sur les sujets suivants :

- 1) orientation générale des investissements prévus et conséquences qui en découlent sur l'implantation, la taille et le regroupement des unités de production existantes et futures ;
- 2) répercussion qu'entraîneront les projets d'investissement, de concentration et de rationalisation sur les besoins en main-d'œuvre et sur les déplacements éventuels d'effectifs dans d'autres centres de production ;
- 3) évolution possible en quantité et en qualité des besoins en matières premières, changements structurels, notamment en ce qui concerne l'origine des matières premières, et modifications éventuelles dans les voies d'acheminement de ces matières ;
- 4) conséquences des projets d'investissements sur les transports et sur l'approvisionnement en énergie.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Table ronde, il a été envisagé de regrouper les secteurs industriels comme suit :

- Chimie ;
- Transformation des métaux et métaux non ferreux ;
- Alimentation.

Des groupes de travail seront constitués pour chaque secteur industriel, au travaux desquels sont

invités à participer les différents départements gouvernementaux intéressés (Ministère d'Etat, Intérieur, Travail, Education Nationale, Agriculture, Transports, Energie [Cegedel]), ainsi que les représentants des syndicats des salariés (LCGB, LAV et FEP).

Les groupes de travail seront coiffés d'un comité de coordination qui sera chargé de l'orientation et de la coordination des travaux et de la rédaction des conclusions dans un rapport de synthèse.

*

Exposition d'une pierre lunaire à Luxembourg

A Luxembourg a eu lieu au mois de février 1970 une exposition exceptionnelle, placée sous les auspices de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et du Gouvernement luxembourgeois, et organisée par l'Association Luxembourgeoise des Sciences Géophysiques et Astrophysiques. Il s'agissait en effet d'un échantillon de roche lunaire prélevé par les astronautes Neil Armstrong et Edwin Aldrin lors de l'historique exploit d'Apollo XI. Ce roche lunaire est d'origine volcanique et diffère chimiquement des pierres de lave connues sur la terre. Sa composition montre un pourcentage exceptionnellement élevé en Fer et Titane.

Par la méthode des rayons radioactifs on a déterminé approximativement l'âge de cette pierre à 3 milliards d'années, ce qui est équivalent de l'âge des plus anciennes roches trouvées sur la terre.

Le vernissage de cette exposition a eu lieu le 5 février au foyer du Théâtre municipal de Luxembourg, en présence des membres du Corps diplomatique et de très nombreuses personnalités luxembourgeoises. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Kingdon Gould Jr., Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui rendit hommage au Gouvernement américain, aux savants des Etats-Unis et au courage des astronautes qui ont réalisé cet exploit historique pour l'humanité toute entière.

*

Conférence sur

le système européen de délivrance de brevets

Du 13 au 16 janvier 1970, les représentants de dix-sept pays européens s'étaient réunis au Centre Européen à Luxembourg, pour délibérer sur un avant-projet de convention traitant des conditions et de la procédure de délivrance des brevets européens.

La conférence, présidée par M. le Dr Kurt Haertel, réunissait à Luxembourg les spécialistes en matière de propriété industrielle.

La Commission des Communautés européennes, les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI), le Conseil de l'Europe, l'Institut International des Brevets (I.I.B.) ont participé aux travaux en qualité d'observateurs.

Les pays suivants étaient représentés à cette conférence : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le

Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Il a été décidé que le projet de convention, élaboré par un groupe de travail, composé d'experts de la République Fédérale d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Suisse et de Suède, tendant à instaurer un office européen de délivrance des brevets, sera rendu public, afin de permettre aux organisations internationales non gouvernementales intéressées d'en prendre connaissance et de présenter leurs observations.

La prochaine réunion aura lieu également à Luxembourg vers la fin du mois d'avril 1970.

*

Groupe interrégional d'impulsion et d'animation régionales

Le 14 février 1970, un grand nombre de personnalités de la grande région de Trèves, Thionville, Longwy, Luxembourg et Arlon, avec à leur tête les bourgmestres de ces cinq villes, ont décidé de créer un groupe interrégional d'impulsion et d'animation régionales.

Du côté luxembourgeois prirent part à cette importante réunion, outre Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles M. Lambert Schaus, plusieurs députés luxembourgeois et des personnalités de la vie économique.

Au cours des travaux de cette réunion, différents groupes ont notamment étudié les problèmes suivants : la coopération dans le domaine de l'enseignement, l'infrastructure des transports et l'organisation des communications interrégionales.

Des priorités ont été établies pour ce qui est des différents problèmes à étudier en commun, et un groupe provisoire d'impulsion a été constitué. Il sera présidé provisoirement par M. R. Schmitt, sénateur de la Moselle, et comprendra huit membres : MM. Ch. F. Nothomb, député, et Ch. Simon, bourgmestre d'Arlon (Belgique), M^{lle} Colette Flesch, bourgmestre de Luxembourg, et un délégué à désigner (Luxembourg), MM. Wagner, député de Trèves, et Harnisch, Oberbürgermeister de Trèves (Allemagne), MM. Trorial, ancien Ministre de Longwy, et Ditsch, maire de Thionville (France).

Nous reproduisons ci-après le texte d'une motion de constitution adoptée à l'occasion de cette réunion interrégionale à Arlon :

« Nous soussignés, mandataires nationaux, régionaux et locaux de la Grande Région Trèves-Thionville-Longwy-Luxembourg-Arlon, réunis à Arlon, ce 14 février 1970, décidons de créer un groupe interrégional d'impulsion et d'animation régionales.

Nous acceptons comme membres de droit de ce groupe, outre les soussignés, tous les mandataires nationaux et les maires des villes principales de notre région.

Le groupe d'impulsion sera composé et structuré de manière très formelle par ceux qui y adhèrent et

qui sont acceptés au sein de chaque délégation par les soussignés.

Le groupe d'impulsion, pour s'engager valablement, devra avoir pris position par la majorité des membres de chacune des quatre délégations nationales. Le groupe décide de se doter d'un secrétariat provisoire, qui sera établi provisoirement à Arlon, 13, rue de la Poste.

Le groupe décide de confier la gestion permanente à un directoire composé de quatre personnes appartenant chacune à un des quatre pays : ce directoire sera chargé de rassembler les moyens matériels et intellectuels d'une concertation organisée et de convoquer la prochaine réunion du groupe d'impulsion.

Ces quatre personnes sont provisoirement désignées ce jour et sont chargées de cette direction quotidienne. »

*

Colloque à Luxembourg de la Fondation TALF

Du 5 au 7 janvier 1970 a eu lieu à Luxembourg le 3^{me} colloque d'hiver de Talf « The Applied Linguistics Foundation ».

La British Luxembourg Society, l'American Luxembourg Society et la Miami University European Study Center avaient invité les intéressés de tous les milieux au colloque de la linguistique appliquée.

L'intérêt de ces travaux réside surtout dans le fait qu'ils offrent l'occasion de mettre en évidence les différences existant entre l'usage anglais et l'usage américain, d'une part, ainsi qu'entre le langage courant et le langage scientifique et technique d'autre part. Cette initiative présente une utilité directe pour ceux qui sont employés par les entreprises internationales, notamment celles de langue anglaise, et pour tous ceux qui par leur fonction entretiennent des rapports suivis avec des milieux anglo-saxons.

De plus, cette expérience est à considérer comme un galop d'essai pour les cours de rédaction de rapports techniques, qui sont en voie de préparation et qui pourront être prévus pour d'autres langues également.

*

L'Assemblée générale de l'Association luxembourgeoise des Journalistes Professionnels

L'Assemblée générale statutaire de l'Association luxembourgeoise des Journalistes Professionnels a eu lieu le 26 janvier 1970 à Luxembourg.

Ont été admis comme membres effectifs : M^{me} Irène Zeches-Roger (Revue), M^{me} Tilly Neyens-Jung (RTL), MM. Marc Thoma (RTL), Rolphe Ketter (Revue), Marcel Ernst (Letzburger Journal), Edmond Corbé (libre) et Folco Pediconi (ANSA).

Une demande collective d'admission comme membres effectifs des reporters-photographes et cameramen ayant le statut d'employés privés dans une entreprise de presse a été admise également.

Puis l'Assemblée a procédé à la désignation de membres honoraires d'après les nouveaux statuts ainsi qu'à la nomination de trois membres d'honneur.

Après les rapports statutaires du Conseil d'admini-

stration de l'Association et du Comité du Fonds de Secours, décharge a été donnée par l'Assemblée sur avis des reviseurs de caisse.

L'Assemblée a désigné une délégation à la table ronde avec Monsieur le Ministre de la Justice en vue d'une collaboration plus étroite entre les autorités judiciaires et la presse.

Le Conseil d'Administration a été reconduit dans ses fonctions dans la composition suivante : M. Paul Weitz, président ; MM. Pierre Nilles et Lucien Thiel, vice-présidents ; M. Emile Burggraff, secrétaire ; M. Jean Octave, trésorier.

*

Le Luxembourg vu par la presse étrangère

« La Quotidienne » d'informations politiques, économiques et sociales et l'Agence Quotidienne d'informations économiques et financières de Paris consacre dans son édition spéciale 1969-1970 deux commentaires au Grand-Duché, dont nous reproduisons ci-après le texte :

Vitalité du Grand-Duché

Le Luxembourg qui est le plus petit pays du Marché Commun, n'en est pas moins important par la place qu'il tient au sein de la Communauté, place méritée par sa position géographique d'abord, par son bi-linguisme, par l'équilibre intérieur dont il jouit et qui lui a permis de surmonter les plus dures épreuves depuis 1914, par l'habitude enfin qu'il a des contacts internationaux ainsi que par la valeur des hommes qui l'ont dirigé comme MM. Dupong et Bech, lesquels sont demeurés pratiquement au Pouvoir pendant plus de 40 ans et dont le successeur M. Werner a su immédiatement s'imposer comme l'un des principaux leaders du monde occidental malgré toute la discrétion et la réserve dont il sait faire preuve.

Le Luxembourg, avec une agriculture et des vignobles prospères possédait une grande richesse industrielle, sa production métallurgique, mais il s'agissait là d'une économie monolithique et c'est pourquoi il a entrepris depuis quelques années une grande œuvre de développement et de diversification de son potentiel industriel. Il s'est ouvert à de nouvelles industries, de nombreuses usines se sont déjà installées (certaines filiales d'entreprises étrangères) pour bénéficier des conditions avantageuses qui leur sont faites par le Gouvernement Luxembourgeois.

Sur le plan social, il faut signaler les conséquences de l'énorme développement des Banques qui s'est produit depuis quelques années. Elles ont procuré de nombreux emplois, 2% de la population active y travaille, encore que celles-ci se plaignent de ne pas avoir suffisamment de personnel qualifié.

Les Banques, les Holding, les fonds de placement, en constant développement contribuent à donner de plus en plus à Luxembourg sa position de grande place internationale.

Quant à la gestion budgétaire, elle se situe sur un plan de clarté et d'équilibre tenant compte d'une part, de la nécessité d'éviter l'inflation et d'autre

part de celle d'accélérer le processus de développement du Pays.

On peut dire que le Luxembourg est sans problèmes, parce que ses Ministres s'efforcent de les résoudre avant même qu'ils ne deviennent trop importants. On en trouvera un exemple dans le plan de stabilisation mis au point par M. Mart, Ministre de l'Economie Nationale et qui constitue beaucoup plus une précaution pour faire face à des secousses éventuelles qu'une nécessité absolue dans l'immédiat.

En tout état de cause, la position du Grand-Duché demeure celle d'un petit Pays calme et sain, gouverné de main de maître et susceptible par le développement du Marché Commun, dans une ère de prospérité, de voir se développer puissamment la position qu'il occupe déjà sur le plan européen.

H. S.

La nouvelle Bourse de Luxembourg

1969 a vu naître la Bourse du Luxembourg dont les locaux furent inaugurés le 16 octobre par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, en présence des représentants de la Ville de Luxembourg, et de nombreuses personnalités du monde économique et financier du Grand-Duché et de l'étranger.

Née le 6 mai 1929, la Bourse ne connut pas un grand développement jusqu'à la guerre. Par la suite, les idées européennes et la constitution du Marché Commun qui mettait en relief le rôle des capitales européennes lui apportèrent un premier souffle mais c'est la mise en application aux Etats-Unis en 1963 de l'Interest Equalization Tax qui fut un élément décisif dans le rôle important qu'elle pouvait jouer dans le domaine des émissions internationales. On s'en rendra compte puisque, si à la fin de 1959 douze emprunts internationaux étaient cotés sous cette rubrique, fin 1964 leur nombre progressait jusqu'à quarante, pour atteindre trois cent trente le 1^{er} octobre 1969.

Comme l'a dit M. Pierre Werner, Chef du Gouvernement, lors de l'inauguration : « Les expériences faites à Luxembourg, en matière d'émission d'emprunts internationaux et de fonds de placement sont inspirées par la volonté de développer l'inter-pénétration des marchés financiers et de promouvoir des nouvelles formules de financement des entreprises. »

C'est ainsi définir le rôle de la Bourse de Luxembourg qui a en outre l'avantage d'être située dans un pays dont la législation souple et attentive aux réalités, d'assouplir largement l'établissement et les opérations de toutes les grandes entreprises financières internationales.

*

Echo de presse sur le Grand-Duché

Le Christian Science Monitor a consacré dans son édition du 7 février 1970, l'article suivant de son correspondant Harry B. Ellis au Grand-Duché, sous le titre : « Luxembourg walks fiscal tightrop — Grand Duchy seeks price stability amid inflationary boom ».

Tiny Luxembourg has the same problem in microcosm as its giant neighbour, West Germany: to maintain price stability within a booming economy.

But Luxembourg's problem is complicated by the fact that, willy-nilly, the Grand Duchy is importing inflation from the Germans.

West Germany is Luxembourg's No. 1 trading partner. More than 30 percent of the grand duchy's total exchange of goods is with West Germany.

When Bonn revalued the deutsche mark last October, the prices of German imports into Luxembourg automatically rose commensurately. This rise came in two steps—part when Bonn earlier slapped a 4 percent export levy on its goods, the remainder when this levy was abolished and replaced by a 9.3 percent mark revaluation.

Somehow Luxembourg must absorb these higher priced and essential German imports without letting domestic inflation slip out of control.

New price rise seen

Last year—a boom year for Luxembourg—prices in this small nation of 336,000 persons climbed by 2.3 percent. Experts calculate 1970 may show a 4.5 to 5 percent price rise.

On Jan. 1 Luxembourg joined most of its Common Market partners by introducing the added-value tax in place of the former turnover-tax system.

« The mechanical effect to the new tax, » explained a Luxembourg official, « will be to boost prices by 1.2 to 1.8 percent. But in practice prices are likely to climb by 2.5 percent as a result of the added-value tax. »

Holland, which introduced the added-value tax earlier, has struggled with inflation ever since. Belgium—the third member of the Benelux partnership—has postponed application of the new tax.

Also militating against price stability in 1970 are wage increases averaging 10 percent, which nearly two-thirds of the grand duchy's work force received last year. In addition, the government gave wage hikes of 5 percent to public employees last November.

Critical labor shortage

These immediate concerns color the year ahead, when—as in 1969—the economic indicators all point to overheating.

The labor shortage is so critical that Luxembourg continues to import foreign workers, who now number more than 30 percent of the grand duchy's labor force.

The problem is that Luxembourg, competing with West Germany, Switzerland, and other powers on the European labor mart, is finding it harder to get skilled people.

These factors, coupled with full utilization of industrial capacity, have induced the government to curb consumer credit to slow down domestic demand.

Individuals wishing to buy hard goods and housing on time must put down a larger initial payment and must pay their debts in a shorter period of time.

Industrial credits will not be restricted—though interest rates may rise—for Luxembourg still seeks to attract industry to diversify the grand duchy's economic base.

Broader base sought

Roughly 70 percent of Luxembourg's gross national product derives from iron and steel. The tiny grand duchy is the world's ninth largest steel producer.

Right now there is an upturn in the steel market, which is good news for Luxembourg. But in the long run the government wants to broaden the industrial base, as a cushion against hard times in iron and steel.

Tax incentives and other benefits offered by Luxembourg have brought substantial American investment. Monsanto, Goodyear, du Pont, and a number of smaller firms have put a foot in the Common Market door by locating in Luxembourg. General Motors is about to build an assembly plant for heavy earth-moving equipment.

Luxembourg seeks sophisticated companies which will upgrade the technical skills of Luxembourgers and which do not demand massive manpower, unavailable in the grand duchy.

Luxembourg cannot offer better material incentives than Belgium, Holland, and West Germany, which also compete for foreign capital. But Luxembourg's geographical placement at the center of Western Europe, plus a remarkably stable and productive work force, continue to bring new American ventures into the Common Market's smallest partner.

*

Echo de presse sur le Grand-Duché

Le 10 février 1970, le Christian Science Monitor traite du Grand-Duché de Luxembourg dans un second article ci-après de son correspondant Harry B. Ellis, sous le titre: « Duchy tied to European economy: Luxembourg's output high but growth slow ».

Luxembourg, smallest member by far of the six-nation European Communities, nonetheless stands first in several respects.

The grand duchy has the highest per capita gross national product—that is, the greatest output in terms of value per man—within the Common Market.

But this gives no cause for complacency, according to Economics Minister Marcel Mart. For, paradoxically, the rate of growth of Luxembourg's GNP is the lowest in the communities.

This, Mr. Mart says, stems from the duchy's dependence on steel—a slow-growth industry. Seventy percent of Luxembourg's output still derives from iron and steel.

What is needed, says Mr. Mart, is to increase the added value of Luxembourg's labor force—productivity in terms of value of each worker.

Today, the minister explained in an interview, an average Luxembourg farmer contributes \$3,800 to the gross national product. A skilled technical worker, by contrast, gives the GNP \$7,000 to \$8,000 in « added-value ».

Technology stressed

So the effort must be, he said, to get more workers out of farming and into enterprises utilizing modern technology. This, in turn, would result in higher productivity per man.

Then Luxembourg would have a chance to speed up its rate of economic growth and to retain its leadership of per capita GNP within the Common Market.

This led to discussion of another type of « first » for Luxembourg—its forced dependence on foreign workers. With only 336,000 citizens in all, Luxembourg long ago scraped the bottom of the barrel of its home-grown labor force.

« Eighty-two percent of all people employed in our construction industry, » remarked Mr. Mart, « are foreign. Fifty percent of all our craftsmen come from other countries. » The percentage of foreign workers in Luxembourg's industry as a whole is 33—highest in the European communities.

More than 2,000 Frenchmen, Belgians, and West Germans commute daily to work in the grand duchy. These are skilled people. Domestic demand in their own countries prevents more from coming.

Labor sought elsewhere

The available pool of Italian workers is drying up, so Luxembourg is turning more and more to Portugal and Turkey.

Men from the latter countries come relatively unskilled. Sophistication of the duchy's labor force will have to come primarily from within the ranks of Luxembourg workers themselves, Mr. Mart said.

Few, if any, other peoples—with the relative exception of the Swiss—have to live permanently with one-third of the people around them being foreign.

Remarkably few social problems have developed in Luxembourg with this influx of Mediterranean workers, one official stressed, partly because tiny Luxembourg has absorbed foreign capital, know-how, and workers, ever since the duchy joined the German Zollverein (customs union) in 1843.

Since that time, in one form or another Luxembourg has linked its economic fortunes to larger European entities—the latest being the Common Market.

Guarantees held vital

Here again according to Mr. Mart, Luxembourg is unique, in that the grand duchy « gave up 60 percent of its real sovereignty » in 1953, when the European Coal and Steel Community formally came into being.

The integration of the French, West German, and Italian economies, by contrast, had been marginal at that point. But iron and steel had formed the backbone of Luxembourg's entire national life.

A glance at the map—and at European history—shows clearly why the people of Luxembourg had no choice but to throw in their lot with the European unity movement.

Bastogne, St. Vith, Verdun, Metz and other places fought over in two world wars all lie within a relatively few miles of Luxembourg's borders. A thousand years of French-German rivalry used Luxembourg as a battlefield.

That is why, according to Mr. Mart, the « institutional guarantees » of the European Communities had been vital to Luxembourg.

Without institutions, the Common Market might have degenerated into a new form of « European

power game, » in which the interests of small powers would have disappeared.

The institutional framework of the Treaty of Rome which set up the Common Market gave Luxembourg not only a voice in Common Market affairs—« a disproportionately large voice, » in terms of people, Mr. Mart admitted—but protective guarantees.

M. Mart sees the Common Market as having benefited from two « catalysts »—first, fear of Soviet expansion, then concern over American technological penetration of Europe.

The impulse generated by these catalysts now has faded, a period of frustration has ensued and Western Europe is searching for a new catalyst, he says.

Le Mois en Luxembourg

Mois de janvier

- 1^{er} janvier : A Redange-sur-Attert, la chorale Sainte-Cécile présente la pièce « Op der Kirmes » de Marcel Reuland.
- 2 janvier : Au Carrefour à Luxembourg, l'Université populaire catholique invite à une conférence faite par M. l'abbé Van der Gucht, professeur à Louvain, sur le sujet : « Le marxisme et la société ».
- 3 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la société théâtrale « Liewensfro' » présente la pièce « D'Sprangbriet » de Jos. Berrens.
A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste luxembourgeois M^{me} Laury Wagner-Kartheiser.
- 4 janvier : Au Ministère des Transports à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, procède, à la remise de croix et de médailles de la Résistance sur proposition du Conseil national de la Résistance.
Au Centre d'Enseignement professionnel au Limpertsberg, M. Jean Dupong, Ministre du Travail, procède à la distribution solennelle des médailles, prix et diplômes de la Promotion du Travail.
- 5 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par le R.P. Ch. Cherby o.p. Paris, sur le thème : « Un écrivain qui cherche des amis : Jean Sullivan ».
- 6 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Badische Staatstheater Karlsruhe » présente la pièce « König Johann » d'après William Shakespeare, de Friedrich Dürrematt.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le Théâtre municipal de Nancy présente l'opéra « Faust » de Charles Gounod.
- A l'Hôtel de Ville à Esch-sur-Alzette, M. le professeur Gabor Friss de Budapest fait une conférence sur le sujet : « Über den Aufbau der Kodály-Methode in Ungarn und ihre Verbindungsmöglichkeiten mit dem Orff-Schulwerk ».
- Au Ciné Vox à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à la projection du film en couleurs « Lux Mundi ».
- 8 janvier : A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert sous la direction de Louis de Froment, avec comme soliste Théodore Lettvin.
- Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu la présentation du film « The hanged man » de Don Siegel.
- 9 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty-Herbert présentent la pièce « Quaat-Quaat » de Jacques Audiberti.
Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Fédération Luxembourgeoise des Femmes Universitaires invite les amis de la littérature et de la poésie à la présentation de Gisèle Prassinos, poète et romancière, par Josée Ensch.
Au Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette débutent les conférences sur l'histoire de l'art faites par M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat.
- 10 janvier : Au Château de Wiltz a lieu un concert avec le concours du jeune pianiste Gilbert Koppes.

- A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition du peintre japonais Key Sato, organisé par le Lions Club d'Esch-sur-Alzette.
- A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition d'œuvres récentes de quatre jeunes artistes : Claude Goni (sculpture), Patrick Sauvat (lithographie), François Kovacs (sculpture) et Marie Valle (peinture).
- 11 janvier : Au Centre d'Enseignement professionnel au Limpertsberg a lieu, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, la distribution solennelle des diplômes de maîtrise.
- 12 janvier : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par M. Pierre Nord sur le sujet : « L'espionnage considéré comme un ouvrage de dames ».
- Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Josy Barthel, Commissaire à la Protection des Eaux, sur le sujet : « Aspects de la protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre ».
- 13 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Cosaques du Don donnent un concert vocal.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales de Luxembourg invitent à un récital de piano donné par Vladimir Ashkenazy.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les trois grands solistes de l'opéra de Paris, Albert Lance, Christiane Stutzmann et Xavier Depraz interprètent « Faust », opéra de Charles Gounod.
- 14 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Stadttheater Bonn présente l'opéra « Wozzek » d'Alban Berg.
- A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert sous la direction de Louis de Froment, avec comme soliste Anja Thauer.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Internationale de Sciences Comparées, Session d'Etudes Economiques Luxembourgeoises 1969-1970, organise un séminaire portant sur « Le programme pluriannuel des finances publiques luxembourgeoises pour les années 1970-1975 », sous la responsabilité de M. Corneille Bruck, Directeur de l'Inspection des Finances, M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, M. Ernest Muhlen, Chef du Bureau de liaison de la Commission auprès de la Banque Européenne d'Investissement.
- A la Bibliothèque municipale à Luxembourg a lieu, à l'occasion du centenaire de la mort de Charles Dickens, l'ouverture d'une exposition sur la vie du grand écrivain anglais du 19^e siècle.
- 16 janvier : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Société Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par M. David Malaise, Professeur à l'Institut d'Astrophysique de l'Université de Liège, sur le sujet : « Quelques conquêtes récentes dans le domaine de l'astrophysique et de l'astronautique ».
- Au Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises et les Amicales des deux Lycées invitent à une conférence faite par M. Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat, sur le sujet : « La peinture et la sculpture de 1888 à 1914 ».
- A Luxembourg a lieu une séance du conseil d'administration de l'Union Internationale Hôtelière, sous la présidence de M. le consul René Riehm de Strasbourg.
- A Luxembourg, les Associations réunies des Ingénieurs, Industriels et Architectes organisent une conférence faite par M. Herbert Eiden, Ingénieur diplômé, chef de la section Trèves du « Technischer Überwachungsverein Rheinland », sur le sujet : « Sinn und Zweck der technischen Überwachung ».
- 17 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le célèbre « Janacek-Quartett » donne un concert de musique de chambre de Tchécoslovaquie.
- En l'Eglise paroissiale à Bonnevoie a lieu un concert vocal donné par les « Trierer Sängerknaben », le cercle musical de Trèves et des membres de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg.
- A Mersch a lieu une série musicale organisée par l'Entente des sociétés musicales, avec le concours des chorales de Rumelange et de Tétange, sous la direction de M. Auguste Schreiner.
- A la Galerie Beffa à Luxembourg, a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Max Ersfeld.
- 18 janvier : A Esch-sur-Alzette a lieu le Gala-Eschois 1970.
- 19 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par le chanoine Louis Leloir, de l'Abbaye de Clervaux, sur le thème : « Chrétiens ensemble dans un monde sans foi. — La prise de conscience de l'Athéisme par les chrétiens ».
- Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, la Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Victor Maas, Ingénieur-géodésien, sur le thème : « La confection de cartes au moyen de photos aériennes ».
- 20 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le Ballet yougoslave du Théâtre serbe de Noir-Sad présente « Agostino » de Rafaelo Banfield et « L'oiseau de feu » de Stravinsky.
- A la Maison de Cassal à Luxembourg, « les Amis des Journées de Mondorf » invitent à une soirée

littéraire où M. Günter Eich lit des extraits de ses œuvres.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Letzburger Revue » invite, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, à un grand gala « Nana Mouskouri ».

A l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg, dans le cadre de la session d'études économiques luxembourgeoises 1969-1970, M. Joseph Kinsch, Attaché de direction à l'Arbed, donne un cours sur : « L'information de l'entreprise ».

21 janvier : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique invite à la présentation des pièces « Pflichtmandat » de Joseph Mortimer et « Ein glücklicher Zufall » de James Saunders.

A Luxembourg, l'Association des Journalistes Sportifs remet aux meilleurs sportifs luxembourgeois de l'année 1969, Louis Pilot et Anette Berger, les trophées et diplômes.

22 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente un film en couleurs « Tokyo », par Guy Thomas.

A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert sous la direction de Pierre Cao, avec comme soliste Pierre Dukan.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les associations Amitiés Inde-Luxembourg, Université Populaire Catholique, Pro-Energie et Teilhard de Chardin, invitent à une conférence faite par M. Robert Linssen, Directeur de l'Institut Supérieur de Sciences et de Philosophie de Bruxelles, sur le sujet : « Les nouveaux horizons de la science ».

A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par M. l'abbé Mathias Kremer sur le sujet : « La résurrection du Christ selon les Evangiles ».

23 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty-Herbert présentent la pièce « La ville dont le prince est un enfant » de Henry de Montherlant.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Union Royale Belge invite à une conférence faite par M. le D^r Paul Bordet, Professeur à l'Université de Bruxelles, Président de l'Académie de Médecine de Belgique, sur le sujet : « Problèmes des greffes et des transplantations d'organes ».

Au Cinéma Europe à Luxembourg a lieu la projection d'une grande œuvre cinématographique « Les Damnés » (Die Götterdämmerung) du célèbre réalisateur italien Luchino Visconti.

A Luxembourg, Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan rendent visite au Centre logopédique.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » invite à la conférence faite par M. Guy Thomas sur le sujet : « Tokyo ».

Au Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises d'Esch-sur-Alzette invitent à une conférence faite par M. Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat, sur le sujet : « L'expressionnisme ».

En l'Eglise Sain-Michel à Luxembourg, un service religieux est célébré à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

24 janvier : A Rodange, la Section locale de Rodange-Lamadelleine « Ecole des Parents du Luxembourg », invite à une exposition d'anciens journaux et illustrations, placée sous le patronage des Ministères de la Famille et de l'Education Nationale et avec le concours de l'Action Familiale et Populaire. M^{lle} Wagner et M. le professeur Mathias font des exposés sur le thème : Journaux, illustrations et télévision dans la famille ».

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le Comité de la campagne contre la faim du monde invite à une séance académique présidée par M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, en présence de S.A.R. le Grand-Duc.

A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Roger Bertemes.

A la Galerie Jos. Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Carlo Losch.

A l'Hôtel de Ville à Wiltz a lieu l'ouverture du musée de la bataille des Ardennes.

25 janvier : A la salle du Ciné Moderne à Rodange, le Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique présente les pièces « Das Pflichtmandat » de John Mortimer et « Ein unglücklicher Zufall » de James Saunders.

A la tribune des œuvres de St-Vincent-de-Paul à Luxembourg M. l'abbé Klein fait une conférence sur le sujet : « Nous devons adapter notre action „Caritas” aux réalités sociales de l'époque ».

Au Foyer de la philatélie de Luxembourg, la Commission thématique de la Fédération des sociétés philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg invite à une conférence faite par M. Foni Tissen sur : « Les timbres Caritas sortis dernièrement ».

Au Ministère des Transports à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remet des médailles de la Reconnaissance Nationale aux Présidents des sections locales des « Enrôlés de Force » du pays.

26 janvier : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Mouvement européen de Luxembourg organise une conférence faite par M. Peter Kjrck, membre de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Eu-

rope, sur le sujet : « L'Europe dans les années 70 ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu la projection d'un film sur la comédie satirique « Knock ou le triomphe de la médecine ».

Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, la Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Léopold Reichling sur le thème : « Quelques aspects de la biologie des plantes ».

A Mersch a lieu le vernissage d'une exposition du Ministère de la Santé Publique.

27 janvier : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une table ronde avec Pierre Claudel et Jacques Petit sur le thème : « Paul Claudel et l'Histoire ».

A la Caserne du Herrenberg à Diekirch, « Exploration du Monde » invite à une conférence-projection sur « Les trois Tunisiens » d'Eric de Maillan.

28 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Städtische Bühnen Oberhausen » présente l'opérette « der Zarewitsch » de Franz Lehár.

A la Caserne du Herrenberg à Diekirch, le Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique présente deux comédies : « Das Pflichtmandat » de John Mortimer et « Ein unglücklicher Zufall » de James Saunders.

Au Foyer Européen à Luxembourg, les Friends of Japan invitent à une soirée cinématographique. Les films, « Un jour à Tokyo », « Le Japon au fil des saisons », « Japon, site idéal de congrès », Expo 70 », y sont présentés.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition paléontologique du Schiste à Posidonies de la région Schouweiler-Barrière.

29 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble « Die Bühne 64, Zurich » présente la comédie « Schwester George muß sterben » de Frank Marcus.

A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert sous la direction de Peter Richter de Rangénier.

A Luxembourg, la société Manpower invite à une réunion d'information sur le thème : La gestion du personnel et le travail temporaire ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Centre Culturel et d'Education Populaire de Luxembourg-Ville invite à une causerie faite par M. Jules Chistophory, Professeur, sur le sujet : « Le nouveau théâtre anglais ».

Au « Kannerschlass » de Sanem, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte rend visite au home d'enfants.

Au Pensionnat de la « Sainte Famille » (Fieldgen) à Luxembourg, le comité luxembourgeois contre la lèpre invite à une pièce théâtrale « Hirer Fönnef » du professeur Fernand Hoffmann, donnée au profit de l'œuvre humanitaire de Raoul Follereau. Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte honore de sa présence cette représentation.

30 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une conférence faite par Miss Alethea Hayter sur le thème : « Charles Dickens the actor ».

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Bitburg Players », de la base aérienne US de Bitbourg, présente la comédie « Harvey ».

31 janvier : A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Roger Bertemes.

A Luxembourg, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte visite le bazar organisé au « Home Don Bosco ».

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste luxembourgeois Jacques Felgen.

Au Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises invitent à la dernière séance du cycle de conférences sur « La peinture et la sculpture de 1888 à 1914 », faites par M. Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat, sur le sujet : « Le futurisme et l'art abstrait ».

Au Centre d'enseignement professionnel à Luxembourg, M. Joseph Kauffman, Conseiller d'Etat et Chef du service du contentieux de l'Arbed, fait une conférence sur le sujet : « Collaboration de l'ingénieur et du juriste au sein de l'entreprise », à l'occasion de la 11^e Journée de l'Ingénieur.

Mois de février

1^{er} février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Liewensfro' » d'Esch-sur-Alzette présente la comédie « D'Sprangbriet » de Jos. Berrens.

2 février : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Gérard Antoine, Recteur de l'Université d'Orléans, fait une conférence sur le sujet : « L'enseignement dans la société de demain ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université populaire catholique invite à une soirée littéraire où M. Joseph Reding lit des extraits de ses œuvres sous le titre : « Nennt mich nicht Nigger ».

3 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Cinéclub du Cercle des Communautés Européen-

- nes invite à la projection du film « Le pont de la rivière Kwai » de David Lean.
- A la tribune des Amis de l'Histoire à Luxembourg, M. Raymond Weiller, Chef du cabinet des médailles du Musée d'histoire et d'art de Luxembourg, fait dans le cadre du cours d'archéologie de M. le professeur Charles M. Ternes une conférence sur le sujet : « Introduction à la numismatique gallo-romaine ».
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la comédie « Freddy » de Robert Thomas, avec Fernandel.
- 4 février : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, les Amitiés Inde-Luxembourg invite à une représentation de danses indiennes avec la célèbre ballerine Sukanya, dans une des créations les plus pures de l'art de l'humanité, le Bharata Natyam.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Ambassade d'Italie et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à la projection du film *Andrea Doria 74*.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Ballet national yougoslave du Théâtre serbe de Novi-Sad présente « Agostino » de Rafaelo de Banfield et l'Oiseau de feu » de Strawinsky.
- Au Centre européen du Kirchberg à Luxembourg, une cinquantaine de stagiaires et d'étudiants des Etats Africains et Malgache étudient les institutions européennes et les différents aspects de l'association entre leurs pays et le Marché Commun.
- 5 février : Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une exposition d'un spécimen de roche lunaire du vol d'Apollo 11. Cette exposition est organisée par l'Association luxembourgeoise des Sciences géophysiques et astrophysiques, sous les auspices de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et du Gouvernement luxembourgeois.
- A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Pierre Cao, donne un concert avec le concours de Mimi Coerste, soprano de l'Opéra d'Etat à Vienne.
- Dans les locaux de l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques à Luxembourg, M. l'abbé Math. Kremer fait une conférence sur le sujet : « Die Auferstehung Christi nach den Evangelien ».
- Au Lycée de Garçons à Esch-sur-Alzette, le « Neie Letzeburger Experimentaltheater » présente la comédie en trois actes « 2 Männer um Schöff ».
- 6 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stuttgarter Kammerorchester » sous la direction de Karl Münchinger, donne un grand concert dans le cadre des « Soirées de Luxembourg ».
- Au Foyer Technique à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et
- l'Ordre des Architectes Luxembourg invitent à une conférence faite par M. le professeur Dr P. Grassmann, de l'Ecole polytechnique de Zurich, sur le sujet : « Verfahrenstechnik und Biologie ».
- 7 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Schweizer Theatergastspiele présentent la pièce « Requiem für eine Nonne » de William Faulkner.
- 9 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Mozartoper Salzburg » présente l'opéra « Die Entführung aus dem Serail » de Wolfgang Amadeus Mozart.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, le Cinéclub du Cercle des Communautés Européennes invite à la projection du film « Limonade Joe » de O. Lipsky.
- 10 février : A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français Hobi.
- Au Foyer de la Philatélie à Luxembourg, le « Miami University European Study Center » invite à une conférence faite par M. Luigi Barzini sur le sujet : « Italy under pressure : Some consequences of industrialization ».
- 12 février : A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert sous la direction de M. Zdenek Kosler, directeur de la Philharmonie tchèque.
- 13 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat, fait une conférence sur le thème : « L'apparition et le développement du dadaïsme et du surréalisme ».
- A la salle du Cinéma Vox à Luxembourg, M. le professeur Fr. Reckinger fait une conférence sur le sujet : « Blickpunkt Synode : Offene Theologiekurse ».
- 14 février : A la Chambre des Métiers à Luxembourg, les Amis de l'Autriche invitent à la présentation du film « Der Verschwendter » de Ferdinand Raimund.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent la comédie musicale « Hallo Dolly », d'après Thornton Wilders de Michael Stewart.
- 15 février : Au Lycée de Garçons à Esch-sur-Alzette, le Cercle symphonique d'Esch-sur-Alzette et la Chorale enfantine de Mondercange donnent un concert.
- A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre brésilien Bess.
- 16 février : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à la présentation du film « Thérèse Desqueyroux » d'après le roman de François Mauriac.

- A la Tribune de l'Université populaire catholique, M. le professeur Norbert Thill fait une conférence sur « Le Portugal ».
- A Rumelange, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite l'Institut Saint-Joseph, la Communauté d'enfants et la Maison de retraite.
- Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, la Société des Naturalistes invite à une conférence faite par M. Schram sur le sujet : « La photointerprétation en forestière ».
- 17 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Cercle des Communautés invite à la présentation du film « Bestiaire d'Amour » de G. Calderon.
- A Luxembourg, l'Université populaire catholique invite à une conférence faite par R.P. Michel du Buit, O.P., directeur de la Ligue de l'Évangile, sur le sujet : « Peut-on écrire une histoire de Jésus ? »
- A l'École Européenne à Luxembourg, le groupe théâtrale de l'école européenne présente la pièce « L'invitation au château » de Jean Anouilh.
- 18 février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le comité de recherche pour l'artisanat et le commerce Luxembourg invite à une conférence faite par M. le D^r E. Leihner sur le sujet : « Strukturwandlungen im Einzelhandel der Bundesrepublik Deutschland ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Nederlandse Vereniging » et l'« Union royale belge » invitent à la présentation théâtrale « La Mandragola » de Niccolo Machiavelli.
- 19 février : A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert sous la direction de Louis de Froment, avec les solistes Isabel Garcisanz, Michel Cadiou, Fernand Koenig, Venant Arend et J. P. Brossmann.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, le Ciné Club du Centre culturel de Bonnevoie invite à une séance cinématographique consacrée au grand cinéaste espagnol Luis Bunuel.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opérette « Madame Pompadour » de Léo Fall.
- A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition de sérigraphies.
- 20 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty-Herbert présentent la pièce « Le prix » d'Arthur Miller.
- Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à Luxembourg, l'Ambassade d'Italie et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à un concert donné par le célèbre « Duo Pianistico Gorini-Lorenzi ».
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Société Pierre Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par M. Jean Pireteau sur le sujet : « L'évolution biologique à la lumière des progrès scientifiques les plus récents ».
- Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu un récital de poésie moderne fait par le poète Mimmo Morina.
- 21 février : A la Chambre des Métiers à Luxembourg, l'Union royale belge invite à une conférence faite par M. François Perin, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège et Député, sur le sujet : « Mœurs du temps — sous l'aspect des crises profondes qui sévissent dans la jeunesse, la chrétienté et les idéologies politiques ».
- A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Jean Bertholle.
- 22 février : En la chapelle du Glacis à Luxembourg a lieu une cérémonie du souvenir à la mémoire des résistants luxembourgeois fusillés à Hinzert. Après un service religieux, des représentants de la Ligue luxembourgeoise des prisonniers politiques et déportés déposent des fleurs à la Croix de Hinzert.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Frères Jacques » donnent un récital.
- Au Foyer culturel de l'Hôtel de Ville à Sanem, la chorale mixte Ste-Thérèse de Bel Val-Metzlerlach donne un grand gala vocal « Une soirée à Vienne », en présence de l'Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg.
- 23 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Éducation Artistique du Musée de l'État, fait une conférence sur le sujet : « Les tendances constructivistes ».
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires, la Société luxembourgeoise Pierre Teilhard de Chardin et le Club des Amis de l'Unesco invitent à une conférence faite à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Lénine par M. l'abbé Edouard Kinnen, Docteur de l'Université de Paris, Professeur de sciences sociales à l'Université catholique de Santiago du Chili, sur le sujet : « Lénine, génie de la révolution ».
- Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, M. Emile Hoffmann fait une conférence sur le sujet : « Les ondes électromagnétiques ».
- 24 février : A Luxembourg, l'Ambassade des États-Unis et le Gouvernement luxembourgeois reçoivent en visite officielle les astronautes américains Conrad jr, Gordon et Bean.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Das Afrikanische Ballett und Nationalensemble der Republik Senegal » donne une représentation choréographique sous la direction de Abdoulaye Diop et de Sonar Senghor.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, le Ciné club des Communautés Européennes présente le film « Quai des orfèvres » de H.G. Clouzot.
- A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente le film « Cuba » de Claude Jannel.

25 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, les Friends of Japan invitent à la projection du film japonais « Dernier automne » de Yasujiro Ozu.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la pièce « Gespenster » de Henrik Ibsen.

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'Association européenne des Enseignants invite à une conférence faite par M. Marcel Reich-Ranicki, Critique littéraire allemand, sur le sujet : « Deutsche Literaturkritik gestern und heute ».

A la tribune de l'Association catholique des universitaires luxembourgeois a lieu une conférence-débat, dirigée par M. l'abbé Jean Leyder, Professeur d'enseignement religieux, sur l'enseignement religieux dans le secondaire.

Au Cinéma Cité à Luxembourg, M. Philippe Schneider, réalisateur et producteur de films, invite à une rétrospective du cinéma luxembourgeois de 1900 à 1970, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

26 février : Au grand auditoire de la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, donne un concert sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du soliste Marizio Pollini, 1^{er} Prix du Concours Chopin Varsovie 1960.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Jean-Pierre Campill, professeur au Lycée de Garçons de Luxembourg, fait une conférence sur le sujet : « Aspects de la question Noire dans la vie littéraire contemporaine des Etats-Unis ».

27 février : A l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg, M. Henri Ahlborn, Conseiller économique à la Chambre de Commerce, donne un cours sur « Les organisations professionnelles et les théories et les politiques du pouvoir économique ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent à un concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du pianiste Mourizio Pollini.

A Luxembourg a lieu, sur invitation du Foyer de la Femme et du Service d'Information des Communautés Européennes, une réunion d'une quarantaine de femmes socialistes de dix pays européens.

A Luxembourg, M. H. Buchholz, ingénieur diplômé, tient une conférence en langue allemande sur le sujet : « Neue Entwicklungstendenzen im bituminösen Straßenbau ».

28 février : Au Château de Wiltz, les « Amis de la Musique de Chambre » invitent à un concert donné par l'Orchestre de Chambre de Heidelberg.

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Arthur Unger.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de peintures récentes du peintre Solange Bertrand.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre G. Bailly.